



**Rapport du Directeur Général de l'Organisation
Arabe du Travail sur Les colonies israéliennes et
leurs effets économiques et sociaux sur les
employeurs et les travailleurs
en Palestine et dans les autres territoires arabes
occupés (Le Golan syrien et le Sud-Liban)**



**112ème Session de la Conférence Internationale du Travail
Genève (3-14 Juin 2024)**

Table des matières

Introduction	2
Chapitre I : <u>L'impact des colonies israéliennes sur les conditions économiques, sociales et le secteur du travail en Palestine</u>	Error! Bookmark not defined.
<u>Résumé</u>	10
<u>1: Principaux crimes et violations perpétrés par l'occupation contre es citoyens et leurs biens</u>	12
<u>2 : Judaïsation de Jérusalem</u>	19
<u>3 : Siège et agression contre la bande de Gaza</u>	22
<u>4 : Crimes de l'occupation en Cisjordanie, dans la zone C et dans l'enceinte du mur</u>	28
<u>5: L'impact des violations israéliennes sur la situation économique</u>	29
<u>6 : L'impact des violations israéliennes sur les droits des travailleurs palestiniens</u>	31
<u>7 : Références et sources</u>	39
Deuxième section : <u>L'impact des colonies israéliennes sur les conditions économiques, sociales et les conditions de travail dans les territoires occupés (dans le Sud-Liban)</u> Error! Bookmark not defined.	
Troisième section : <u>Impact des colonies israéliennes sur les conditions économiques, sociales et les conditions de travail dans le Golan arabe syrien occupé</u>	44
<u>1: le contexte politique. La réalité de l'occupation et les perspectives du processus de paix</u>	44
<u>2 : les pratiques israéliennes contre les travailleurs, les employeurs et les autres citoyens du Golan arabe syrien occupé</u>	44
<u>3 : Taux des impôts et des déductions imposés aux travailleurs arabes syriens ordinaires et aux travailleurs agricoles par les autorités de l'occupation et types d'impôts</u>	48
<u>4 : Assurance sociale, indemnités et congés de malade accordés aux travailleurs arabes par rapport aux travailleurs israéliens</u>	48
<u>5: Travaux et métiers autorisés aux travailleurs du Golan arabe syrien occupé</u>	49
<u>6: Confiscation des terres, du vol d'eau et restrictions à la production agricole</u>	49
<u>7 : Nombre total de colonies israéliennes et nombre de colonies récemment établies sur le Golan arabe syrien occupé ou élargi</u>	50
<u>8 : Nombre d'enfants travailleurs dans le Golan arabe syrien occupé</u>	51

Préambule

Suite aux agressions en cours contre la Palestine occupée en général et la bande de Gaza en particulier, les effets économiques et sociaux catastrophiques sur les travailleurs et les employeurs s'amplifient considérablement. Les défis auxquels sont confrontés les travailleurs au quotidien sont aggravés par les restrictions de leur liberté de circulation, qui entravent l'accès au lieu de travail et réduisent les offres d'emploi résultant des fermetures et des blocages en cours. La détérioration de la situation économique a de graves répercussions sur la sécurité alimentaire, la stabilité sociale et les conditions humanitaires, aggravant les sévices des travailleurs et du peuple palestiniens.

Depuis le 7 octobre, la région a connu une grave escalade de la criminalité et de la violence, qui, à son tour, a exacerbé la situation et multiplié les violations contre les travailleurs à Gaza et en Cisjordanie. Désormais, les travailleurs rencontrent des difficultés accrues pour accéder à leurs moyens de subsistance, suite aux restrictions plus sévères à la liberté de circulations dans le cadre de la politique de punition collective menée par les forces de l'occupation. Ce rapport annuel que nous mettons entre vos mains, vise en premier lieu à braquer la lumière sur les conditions de vie catastrophiques que mènent les travailleurs et les employeurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés (au Golan et au Sud du Liban). Ceci se fait dans le cadre du suivi continu qu'assume le Bureau Arabe du Travail des effets économiques et sociaux entraînés par l'occupation. Nous tenons comme toujours à vous présenter ce rapport traduit dans les trois langues (Anglais, Français et Espagnol) dans le but de le partager au niveau universel, par le biais des trois parties régionales, ainsi qu'à travers les représentants des Organisations de la Communauté Internationale prenant part à la 112^{ème} Session de la Conférence Internationale du Travail (2024), pour illustrer la réalité et démontrer les violations perpétrées par les autorités occupantes contre les employés et les populations des territoires arabes occupés. Notre but est de promouvoir la solidarité et de faire appel à la responsabilité de tous les acteurs arabes, régionaux et internationaux afin de soutenir toute action sérieuse visant à mettre fin aux hostilités et à l'occupation, ainsi que d'atténuer les effets de cette tragédie humaine et relancer le processus de paix pour aboutir à une solution juste et durable capable de réaliser la sécurité et la stabilité de la région.

Ce rapport énumère et met en exergue les principaux crimes et violations commis par l'Etat occupant et repérés et envoyés par les ministères du Travail de l'Etat Palestinien, de la République Libanaise et de la République Arabe Syrienne, comme suit :

Les violations les plus importantes contre les travailleurs palestiniens :

- Les sévices des travailleurs aux points de passage et le long du mur de l'apartheid se sont multipliés, avec un rationnement intense du nombre de permis accordés. Par conséquent, les travailleurs dans les zones occupées sont forcés de travailler de manière informelle au sein de la Ligne verte et à voir leurs droits légitimes bafoués.
- Les travailleurs palestiniens qui travaillent de manière légale au sein de la Ligne verte ont perdu le bénéfice de l'assurance chômage en raison de leur lieu de résidence, malgré

l'imposition arbitraire d'une taxe sur l'égalité par le Département des paiements de l'État occupant.

- Depuis le 7 octobre 2023, les autorités de l'occupation ont empêché environ (200'000) soit deux cents milles travailleurs d'avoir accès à leurs lieux de travail au sein des colonies occupées et ont trouvé leurs droits bafoués. Plus de 16 mille travailleurs de la bande de Gaza qui travaillaient légalement dans les territoires occupés sont désormais sous interdiction de circulation et de déplacement suite aux événements du 7 octobre. De fait, leurs permis de passage ont été suspendus et ces travailleurs sont désormais considérés comme travailleurs illégaux. Beaucoup de ces travailleurs ont été incarcérés dans des conditions difficiles et soumis à d'atroces tortures, alors que d'autres ont été expulsés en Cisjordanie, sans abri et sans revenu.
- Les autorités de l'occupation ont annulé les permis des travailleurs de Gaza, qui étaient au nombre de (18'500) et qui sont désormais considérés comme travailleurs illégaux à partir du 7 octobre. En sus, suivant la décision du Conseil des ministres de l'État de l'occupation, tous les liens avec Gaza sont rompus et aucun travailleur de Gaza ne sera autorisé au sein de l'État de l'occupation à l'avenir.
- Les forces de l'occupation continuent à refuser le retour des travailleurs palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza au sein de la Ligne verte. Par contre, un petit nombre de travailleurs sont autorisés à exercer leurs travaux et métiers dans certains secteurs. Environ 8000 travailleurs sont encore admis dans les colonies illégales, mais cette intransigeance et le refus d'admettre plus de travailleurs ont nui aux travailleurs, les privant de leur seule source de revenu, alors qu'ils continuent à vivre dans des conditions de vie très difficiles. Le taux du chômage en Palestine est en forte hausse, et a atteint aujourd'hui 41%.

Le rapport suivant comprend des points détaillés et des informations graphiques sur:

- Les crimes et violations les plus importants perpétrés par les forces de l'occupation à l'encontre des citoyens et de leurs biens :

- Ciblage direct du peuple palestinien.
- Démolition d'habitations et de bâtiments.
- Imposition de nouveaux règlements.
- Confiscation des terres, rasage des territoires et destruction des biens.

- Judaïsation de Jérusalem :

- Projets de colonisation.
- Ciblage de l'éducation.

- Siège et agression contre la bande de Gaza :

- Santé
 - Education
 - Média
 - Divertissements et hôtels
 - Internet
 - Secteur des transports et des communications
 - Secteur de l'électricité
 - Bouleversement complet de l'économie
- Une grave crise d'eau et un accès limité à l'eau menacent la vie des habitants de la bande de Gaza.
 - 39 % des terres agricoles touchées dans le gouvernorat du nord de Gaza.
 - Habitations
 - Usines
 - Commerce
 - Secteur gouvernemental (secteur public)
 - Agriculture

- Crimes perpétrés par les forces de l'occupation en cis-Jordanie, au sein de la zone C et dans l'enceinte du mur

- L'impact des violations des forces de l'occupation sur la situation économique :

- La valeur ajoutée de toutes les activités économiques, en particulier l'activité de construction, a baissé de 12 % sur une base annuelle.
- Au total, 80000 installations en Cisjordanie ont été endommagées suite à l'agression israélienne.
- Perte de trésorerie.
- Détournements des fonds de compensation.

- L'impact des violations des forces de l'occupation des droits des travailleurs palestiniens :

- Liberté de circulation et d'accès des travailleurs palestiniens à leurs lieux de travail dans les territoires occupés.
- L'environnement et les lieux de travail en Israël sont désormais jugés dangereux pour les travailleurs palestiniens.
- L'augmentation du nombre de courtiers en permis et de leurs ventes sur le marché noir.
- Détournement des fonds des droits sociaux des travailleurs palestiniens accumulés entre 1970 et aujourd'hui.

❖ **Conditions de travail et de travail dans les territoires occupés du Sud-Liban et dans les zones soumises à des violations quotidiennes par les forces de l'occupation:**

- Les zones les plus touchées par les violations des forces de l'occupation au cours des dernières années sont les fermes de Chebaa et les collines de Kfar Shouba, où les forces de l'occupation maintiennent toujours leur autorité, continuant de priver les habitants de l'exploitation de leurs terres, reconnues pour leurs richesses naturelles, géographiques et aquatiques.
- Les attaques répétées contre le Sud-Liban endiguent la croissance économique dans la région, augmentent le taux de chômage et empêchent la construction d'usines et de bâtiments.
- Le taux de chômage dans les zones adjacentes aux forces de l'occupation est d'environ 30 à 40%, variant selon les travaux, les métiers et les activités dans chaque district, qui sont eux-mêmes liés à la situation sécuritaire dans ces zones. Quant aux causes du chômage dans ces zones, elles sont dues aux facteurs suivants :
 - Tensions sécuritaires
 - Fermeture d'institutions en raison de la conjoncture économique et licenciement de travailleurs
 - Conditions de travail difficiles et inhumaines
 - Faibles salaires
- **Des attaques répétées contre le Liban après la guerre actuelle dans la bande de Gaza, ont causé** à ce jour le déplacement d'environ 100000 personnes, loin des villages du sud, en sus de 331 martyrs et environ 1 000 blessés, et des dégâts dans le secteur agricole, où plus de 800 hectares ont été complètement endommagés et plus de 340 000 têtes de bétail ont été décimées. Environ 75 pour cent des agriculteurs ont abandonné leurs terres, qui étaient leur principale source de revenus. Le Premier ministre a été sommé de déclarer la région du Sud comme zone sinistrée pour l'agriculture, constatant que les effets du problème s'étendront visiblement aux années à venir.
- Les dommages du secteur de l'éducation sont considérables, avec environ 75 écoles complètement fermées.

❖ **Conditions économiques, sociales et de travail dans le Golan arabe syrien occupé :**

A la lumière des informations disponibles dans le Bureau Arabe du Travail, ce rapport souligne les points importants liés à la situation des travailleurs, des employeurs et des citoyens dans le Golan arabe syrien occupé, et aux pratiques arbitraires des forces de l'occupation à leur encontre, malgré les conditions difficiles et dangereuses en Syrie en général, dont les détails suivent :

- **Contexte politique. La réalité de l'occupation et les perspectives du processus de paix**
- **Pratiques des forces de l'occupation à l'encontre des travailleurs, des employeurs et des autres citoyens du Golan arabe syrien occupé :**
 - Culture et éducation

- Communication avec la patrie-mère
- Santé
- Prisonniers et détenus
- Champs de mines et stockage de déchets nucléaires dans le Golan arabe syrien occupé
- Exploitation des richesses du Golan
- **Le pourcentage et les types d'impôts et de déductions imposés aux travailleurs arabes syriens ordinaires et aux travailleurs agricoles par les forces de l'occupation.**
- **Assurance sociale, indemnisation et congé de maladie accordés aux travailleurs arabes comparé à ceux des travailleurs israéliens.**
- **Métiers et emplois que les travailleurs du Golan arabe syrien occupé sont autorisés à exercer.**
- **Confiscation des terres, vol d'eau et restrictions de la production agricole.**
- **Nombre total de colonies israéliennes et nombre de colonies récemment établies sur le territoire occupé ou élargi du Golan arabe syrien**
- **Pourcentage du travail des enfants dans le Golan arabe syrien occupé.**

Directeur Général

Faiez Ali Al Mutairi



Chapitre I

Effets des colonies israéliennes sur les conditions économiques et sociales et sur le secteur du travail en Palestine 2023



L'OAT a reçu un rapport détaillé du Ministère Palestinien du Travail, comprenant les informations de base sur la situation et les conditions du travail et des travailleurs en Palestine, comme suit:

Introduction

Le rapport de cette année (2023) intervient dans des circonstances plus difficiles et complexes que l'année dernière, et encore plus graves, à la lumière de l'agression barbare et de la guerre totale contre tous les aspects de la vie dans la bande de Gaza et en Cisjordanie également, mises en œuvre par le gouvernement le plus extrémiste de l'histoire de l'occupation israélienne, qui a non seulement poursuivi des politiques de grignotage, d'annexion, de judaïsation et de siège contre notre peuple et notre entité politique et nationale, mais aussi en commettant l'un des massacres les plus importants et les plus violents de terrorisme, de meurtre, de nettoyage ethnique et de génocide contre notre peuple, en particulier la bande de Gaza, qui a été considérée pendant environ deux décennies comme la plus grande prison du monde, où les politiques israéliennes d'arbitraire envers le peuple palestinien, ses institutions nationales et sa structure de développement ont persisté, jusqu'à ce qu'elles affectent tous les aspects de l'économie dans le but d'arrêter le cycle du développement de tourner, de saper le rôle des institutions de l'État et de perturber leur travail et leurs plans stratégiques, en favorisant des projets de colonisation dans toute la Cisjordanie, en ciblant des projets et des programmes de développement financés localement et internationalement, et en continuant à détourner les fonds d'abonnement, qui sont considérés comme un droit souverain palestinien. En quelques mots, nous pouvons dire qu'Israël cherche à déraciner le peuple palestinien de sa terre et à le déplacer d'une manière semblable à la Nakba de 1948, et malgré cela, le ministère du Travail poursuit ses efforts dans une poursuite incessante pour réaliser les plans de croissance économique et consacrer la justice sociale entre toutes les composantes du processus de production et selon ce qui est disponible. Ce rapport représente une documentation précise de la surveillance des violations. La communauté israélienne au cours de 2023, y compris les faits indéniables, et afin que la communauté internationale soit pleinement consciente de la réalité palestinienne à la lumière de la poursuite de l'occupation, en espérant que ces données puissent former une feuille de route pour tous les partenaires afin de faire pression sur le gouvernement de l'occupation pour qu'il revienne sur ses mesures arbitraires et reconnaisse les droits pleins et inaliénables du peuple palestinien, au premier rang desquels la création d'un État palestinien indépendant avec Al Qods Al Charif pour capitale, et l'ouverture des portes au peuple palestinien pour qu'il soit aux côtés des peuples de la terre un élément actif dans le processus du développement durable dans divers domaines, en particulier ceux stipulés dans les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Résumé

A la fin de 2023, la Palestine fait ses adieux à une année chargée de violations israéliennes au vu et au su du monde entier. Gaza - blessée - fait ses adieux à l'année avec une liste de milliers de martyrs et de destructions qui est comparable, sinon dépassée, par les destructions infligées aux villes allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale.

Il est à noter que méthodologiquement et sur le terrain, l'année 2023 a été divisée en deux phases, la première du début de l'année jusqu'au matin du 'sept octobre', et la seconde après ce jour. Si ce qui a suivi le 7 octobre a dépassé en gravité et en violations horribles toutes les règles et législations internationalement déclarées, ce qui s'est passé avant cela n'était pas moins dangereux en termes de législation et de violations israéliennes.

La première phase de l'année jusqu'au 7 octobre a été une étape visant à éliminer le cadre d'une contiguïté géographique pour les Palestiniens. Cela s'est réalisé en altérant complètement la géographie palestinienne par de nombreuses décisions, dont les plus importantes ont été le retour de la colonisation dans le nord de la Cisjordanie, la reconstruction des colonies évacuées (Homesh, Ghanim, Kadim et Sanur) et le transfert de compétences de construction de nombreuses colonies au Ministre des Finances afin d'accélérer les processus d'approbation de l'expansion des colonies et de la « légalisation » des avant-postes. A cet usage, des politiciens et des néonazis se sont ligüés. Ceux qui sont arrivés au pouvoir dans l'État de l'occupation, la question de l'expansion des colonies comme matériel de propagande pour une société de droite désireuse d'éliminer la présence palestinienne en faveur des colons et de saper son existence, a coïncidé avec le non-transfert des fonds de déminage collectés par Israël au profit des Palestiniens et les utilisant comme un élément punitif et de pression politique.

En plus du bain de sang qui se poursuit en Cisjordanie aux mains des forces de l'occupation, la série interminable de meurtres, d'arrestations, de déplacements, de colonies et de pillages de terres et de richesses perdue. L'année 2023 a enregistré le taux le plus élevé de violations israéliennes contre les Palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem, comparé aux cinq dernières années, ce qui indique clairement une escalade de la criminalité et de l'horreur causées par les forces de l'occupation israélienne. Le total des violations a atteint 50393 violations, comprenant les différentes natures des crimes commis par les forces de l'occupation israélienne et les colons. Les meurtres, les déportations, les arrestations, la démolition de habitations, la destruction de terres, la confiscation de biens et les attaques ont visé le secteur de l'éducation et de la santé, en violation de toutes les conventions et traités internationaux.

Les forces de l'occupation et les colons ont tué 543 citoyens en Cisjordanie, dont 107 enfants et 6 femmes, et 17 personnes âgées. Ces nombres sont les plus élevés des cinq dernières années, et près du double du nombre total de martyrs comparé aux années 2022 et 2021. Le nombre de blessés y a atteint 8921 blessés.

Le gouvernorat de Jénine a enregistré le taux le plus élevé de martyrs en 2023, soit 154 martyrs, suivi des gouvernorats de Naplouse et de Tulkarem, avec 96 et 69 martyrs, respectivement.

Le nombre d'arrestations dans les prisons des forces de l'occupation a atteint 9937 détenus, y compris des enfants, des femmes et des prisonniers préalablement libérés. Les attaques des colons se sont élevées à 2051 attaques, et le nombre d'incursions menées par les soldats des forces de l'occupation et par les colons a atteint 3658 assauts.

L'année 2023 a également été marquée par la poursuite des violations de l'occupation israélienne et des colons extrémistes sur Al-Haram Al-Sharif, alors que l'intensité et la fréquence des incursions se sont poursuivies au cours de l'année. Le nombre total d'extrémistes juifs prenant d'assaut la mosquée sacrée d'Al-Aqsa a atteint 54684 colons extrémistes.

Au total, le nombre de déportés de Jérusalem et de la mosquée Al-Aqsa, a atteint 75 déportés, tandis que le nombre de détenus à Jérusalem a atteint 1701 détenus. Le nombre d'habitations démolies a atteint 125 habitations, en plus de centaines d'habitations menacées de démolition.

Les assauts contre les lieux de culte et les lieux saints ont été étroitement surveillés, alors que les forces de l'occupation ont resserré l'étau autour de la mosquée Ibrahimi à Hébron, portant le nombre d'attaques et de profanations à 32 instances.

Les gouvernorats de Naplouse, Hébron et Ramallah sont les plus exposés aux violations israéliennes (10 973, 6 667 et 6 232 respectivement).

En ce qui concerne les violations contre les travailleurs au sein de la Ligne Verte, du début de l'année jusqu'au 6 octobre 2023, la souffrance des travailleurs aux points de passage et le long du mur d'apartheid s'est accrue, en plus des difficultés imposées sur la légalisation du nombre de permis. Cela a incité les travailleurs à travailler au sein de la Ligne Verte de manière informelle et de voir leurs droits déniés.

Dans le même contexte, les travailleurs palestiniens continuent à payer l'intégralité des cotisations financières conformément à la loi israélienne, sans recevoir en retour aucun de leurs droits. Ainsi, les travailleurs palestiniens exerçant légalement leur métier au sein de la Ligne Verte sont privés de l'assurance chômage en raison de leur lieu de résidence, bien que le Département israélien des paiements leur impose arbitrairement une taxe sur l'égalité. Cette redevance complémentaire aux frais d'assurance nationale a pour but d'être égale entre ce que le travailleur palestinien paie et ce que paie le travailleur israélien, sans que le travailleur palestinien ne bénéficie de l'assurance octroyée à son homologue israélien, dont l'assurance-chômage. En plus, l'enregistrement des jours de travail est souvent faussé et le travailleur palestinien et, par conséquent, les membres de sa famille sont privés d'assurance maladie, faute de satisfaire les conditions imposées par les autorités. Même les blessés se voient interdits de transfert pour être soignés dans les centres hospitaliers et sont privés de soins au sein de la Ligne Verte. En effet, le nombre de décès et de blessures mortelles parmi les travailleurs palestiniens travaillant à l'intérieur de la Ligne verte a

considérablement augmenté, en raison du nombre restreint d'inspecteurs dans les bureaux du travail israéliens qui surveillent les travailleurs dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.

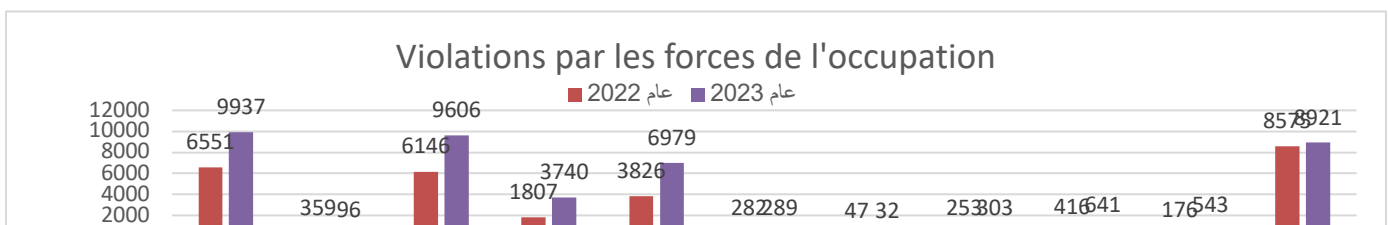
Depuis le 7 octobre 2023, les forces de l'occupation israéliennes ont empêché environ 200 mille travailleurs d'accéder à leurs lieux de travail dans les colonies occupées, et les ont privés de leurs droits. Plus de 16 mille travailleurs de la bande de Gaza qui travaillaient auparavant légalement dans ce territoire occupé ont été victimes d'arrestations et d'évacuations sommaires, suite aux événements du 7 octobre. Leurs permis de travail ont été suspendus et ces travailleurs sont désormais considérés comme travailleurs illégaux. Beaucoup d'entre eux ont été incarcérés, emprisonnés dans des conditions difficiles et soumis à des tortures atroces. D'autres ont été expulsés du territoire, dont de la Cisjordanie, vivant désormais sans abri et sans moyen de subsistance.

Les forces de l'occupation ont annulé les permis des travailleurs de Gaza, qui étaient au nombre de 18500, à partir du 7 octobre. Suivant la décision du Conseil des Ministres israélien, Israël a rompu tous les liens avec Gaza et n'autorise aucun travailleur de Gaza à exercer son métier en Israël à l'avenir.

Les forces de l'occupation refusent le retour des travailleurs palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza au sein de la Ligne verte. Toutefois, un petit nombre d'entre eux (soit environ 8000 travailleurs) est encore autorisé à travailler dans certains secteurs dans les colonies. Suite à ce refus et à cette intransigeance, les travailleurs sont privés de leur unique moyen subsistance, et vivent désormais dans des conditions très difficiles. Le taux de chômage en Palestine a atteint 41%.

Premièrement : Les crimes et violations les plus importants de l'occupation des citoyens et de leurs biens

Au total, les forces de l'occupation israéliennes et les colons ont commis de nombreuses violations contre des citoyens et leurs biens au cours de l'année. On recense 50393 attaques, allant de blessés, de détenus, d'assauts contre des lieux sacrés ou des établissements d'enseignement, de destruction de biens, de démolition d'habitations et d'installations agricoles, industrielles et commerciales, de confiscation et de rasage de terres au bulldozer, de déracinement, d'incendie et de destruction d'arbres, en plus de l'augmentation de points de contrôle et d'incursions, en violation de toutes les conventions et traités internationaux.

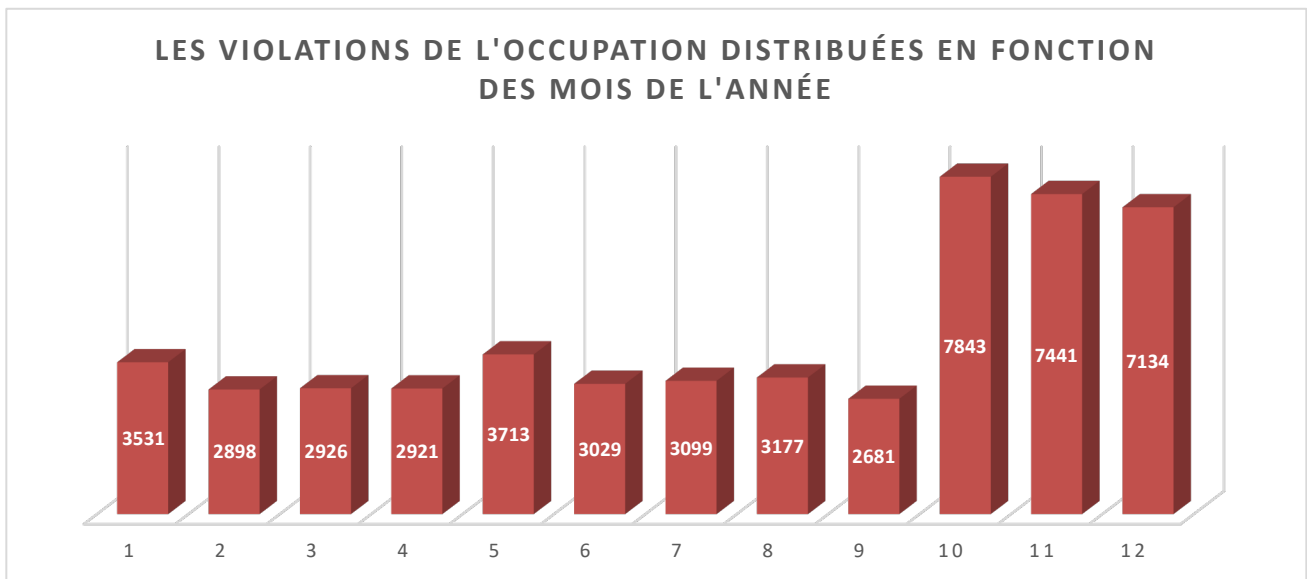


Année 2022 Année 2023

Année 2022

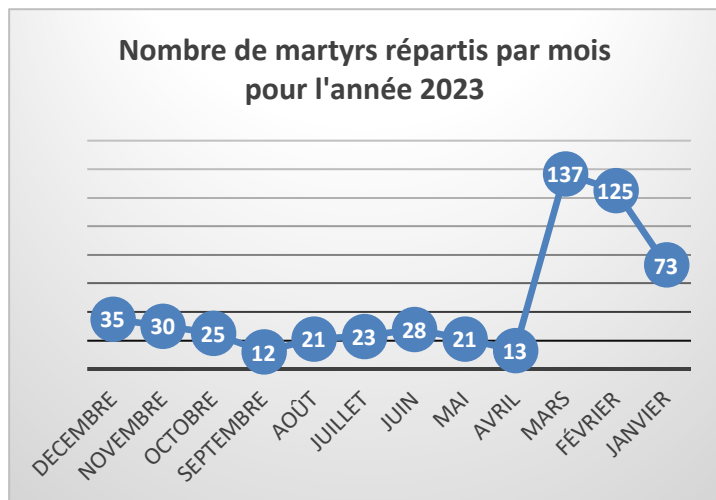
Année 2023

Quant au bilan total des violations, il a culminé au début du quatrième trimestre de l'année avec le début de la guerre des inondations le 7 octobre, le mois d'octobre ayant connu le plus grand nombre de violations avec 7843 violations.



Le total des crimes et violations les plus importants de l'occupation est le suivant :

1.1 : Ciblage direct du peuple palestinien :



En plus de la guerre destructrice contre Gaza, les forces de l'occupation et les gangs de colons pratiquent une politique de ciblage direct du citoyen palestinien avec la ferme intention de le tuer, de le blesser ou de l'incarcérer. Cette politique destructrice contre les citoyens palestiniens a causé la mort de 543 martyrs au cours de l'année en Cisjordanie et à Jérusalem. Les forces de l'occupation a maintenu également la politique de refus de remise des corps des martyrs, soit dans les cimetières et les morgues. Le nombre de martyrs est passé de 176 martyrs en 2022 à 543 en 2023, bien que 2022 ait été l'année la plus meurtrière pour

les Palestiniens en Cisjordanie depuis que l'ONU a commencé le recensement systématique des décès en 2005. Ainsi, en raison des répercussions de la guerre, le nombre de martyrs a presque quadruplé en 2023.

Au total, 8921 Palestiniens ont également été blessés par balles aux mains des forces de l'occupation, soit par balles réelles ou métalliques, sans distinction entre femmes et enfants désarmés. Les forces de l'occupation ont arrêté 9937 citoyens, dont des femmes et des enfants, incarcérés dans leurs prisons nazies. Des dizaines de femmes et d'enfants arrêtés y sont privés des droits humains les plus fondamentaux, en plus de détentions sommaires de plus de 96 citoyens. Selon les statistiques, le nombre de détenus administratifs en 2023 est le plus élevé depuis la première Intifada palestinienne en 1987.

Escalade contre les prisonniers et violation des accords :

Ce rapport a documenté des dizaines de témoignages de prisonniers libérés sur les passages à tabac violents auxquels les prisonniers sont soumis dans les prisons, dont certains se terminent par un martyre des prisonniers, comme le cas du prisonnier Omar Daraghmeah à la prison de Megiddo, qui a été déclaré martyr en octobre 2023, après avoir été soumis à des abus et des coups des geôliers de l'occupation « israélienne ». Les récits décrivent la violence contre les prisonniers qui commence dès leur arrestation dans leurs habitations, et se poursuit tout au long de leur transfert vers des prisons ou des centres d'interrogatoires. Selon les témoignages, les passages à tabac, la torture et l'humiliation se poursuivent même après leur incarcération dans les quartiers pénitentiaires.

Outre les méthodes de torture et de passages à tabac, l'administration pénitentiaire israélienne a adopté une politique consistant à affamer les prisonniers, qui sont privés de nourriture suffisante,

en plus de la mauvaise qualité de la nourriture qui leur est offerte, ce qui affecte directement leur état de santé.

L'administration pénitentiaire de l'occupation a également délibérément créé un état d'isolement complet des prisonniers, le privant de tout contact avec le monde extérieur, en confisquant les télévisions et les postes radios à l'intérieur des prisons, et en les privant des visites des délégués du Comité international de la Croix-Rouge ou d'avocats privés. De la sorte, aucun contact n'est permis avec leurs familles et aucun message n'est transmis de leur famille. Cette méthode de torture psychologique des prisonniers et de leurs familles maintient dans le noir le sort de leurs siens en prison, et les garde en attente impatiente du moment de leur remise en liberté.

Le rapport d'Amnesty International indique qu'il existe une méthodologie d'humiliation à laquelle les prisonniers palestiniens sont soumis à l'intérieur des prisons de l'occupation, documentée par les témoignages de dizaines de prisonniers libérés, notamment des passages à tabac, des déshabillages, des humiliations des détenus, les forçant à garder la tête basse, agenouillés au sol en comptant le nombre et en les forçant à écouter des chansons à des niveaux assourdissant à travers des enceintes.

Les pratiques de l'occupation à l'encontre des prisonniers palestiniens constituent une violation flagrante du texte de [la Convention de Genève](#), en particulier de l'article 13, qui prévoit la nécessité de traiter les prisonniers de guerre avec humanité en tout temps, interdit à la puissance détentrice de commettre tout acte ou omission illégal causant la mort d'un prisonnier dont elle a la garde, et est considéré comme une violation grave de cette Convention. L'article 14 de la Convention dispose également que les prisonniers de guerre ont droit au respect de leur personne et de leur amour-propre en toutes circonstances, et que les femmes détenues doivent être traitées avec tous les égards dus et ne doivent pas recevoir un traitement moins favorable que les hommes.

2.1 : Démolition des habitations et de bâtiments :

La politique de démolition des habitations palestiniennes est une vieille méthodologie israélienne



depuis la création de l'état de l'occupation en 1948. Les autorités israéliennes ont détruit plus de 500 villages et villes palestiniens depuis la Nakba. Les forces de l'occupation racistes ont poursuivi leur politique de démolition d'habitations, d'installations et de rassemblements palestiniens, en particulier dans les zones de Jérusalem, de la vallée du Jourdain, à l'intérieur du mur et des zones dites (C), dans le but d'expulser les habitants de ces zones et de les judaïser pour établir des avant-postes de colonisation. Le nombre d'habitations démolies par

l'occupation au cours de cette année en Cisjordanie et à Jérusalem a atteint 303 démolitions, en plus des auto-démolitions. La pire forme d'oppression complexe qui affecte les Palestiniens, en particulier dans la ville de Jérusalem, est celle des effets psychologiques et économiques négatifs qu'elle laisse sur eux, et de ses répercussions négatives non seulement sur le propriétaire de l'habitation, mais aussi sur la famille qui a perdu son logis, déplacé ses membres et détruit tous leurs rêves et souvenirs à l'intérieur.

Notez qu'il y a entre 22 000 et 25 000 ordres de démolition dans la Ville sainte, et s'ils sont mis en exécution, cela signifierait le départ d'environ 100 000 Jérusalémites de la Ville sainte après la démolition de leurs logis.

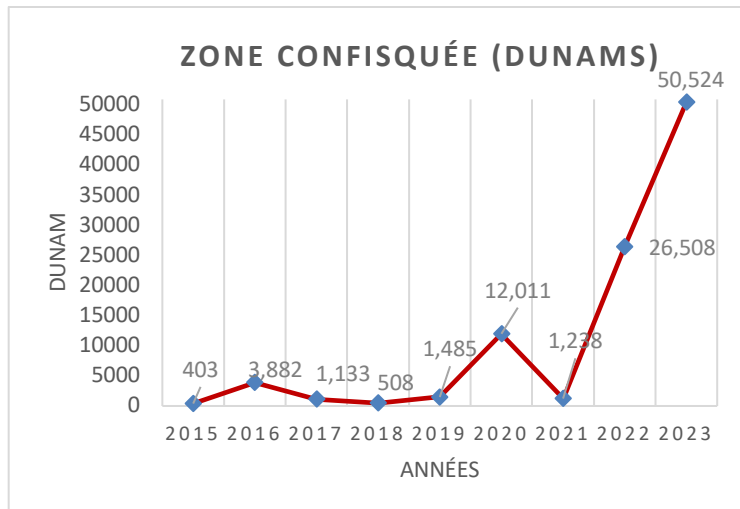
3.1 : Règlement :

L'augmentation des colonies de peuplement en Cisjordanie affecte quotidiennement et directement la vie des Palestiniens, depuis le contrôle de l'occupation sur leurs terres jusqu'aux attaques continues des colons, en passant par le sentiment croissant du bafouement des droits des Palestiniens et les avantages croissants des colons. La politique d'expansion des colonies du gouvernement israélien Conformément à l'arrière-plan religieux extrémiste exprimé par le Premier ministre, Netanyahu et Ben Gvir ont convenu de légitimer les avant-postes juifs en Cisjordanie. L'ascension de Ben Gvir et Smotrich – qui vivent tous deux dans des colonies – accélérera la colonisation israélienne rampante en Cisjordanie, la rapprochant de facto de l'annexion.

Cette politique est évidente à travers des dizaines de décisions gouvernementales et de lois expansionnistes qui donnent aux colons extrémistes le droit de construire des avant-postes de colonisation, d'élargir les colonies existantes, de confisquer les terres adjacentes et de construire des routes de colonisation, et toutes ces mesures arbitraires et injustes visent à vider la terre de ses habitants, à les pousser à émigrer ou à se déplacer vers les centres-villes pour créer un ghetto fermé contrôlé par les gangs de l'occupation, et pour donner plus de valeur à ces politiques, le gouvernement de l'occupation alloue des milliards de dollars en faveur de l'expansion des colonies chaque année, car la colonisation a été multipliée par 4, cette année. Les statistiques de 1992 indiquent qu'il y avait 172 colonies habitées par 248000 colons, et ont atteint 444 colonies et avant-postes habités par 950 000 colons en 2023.

4.1 : Confiscation des terres, bulldozer et destruction de biens :

Les forces de l'occupation et les gangs de colons ont continué de cibler les terres palestiniennes en confisquant, fermant, détruisant des installations, des bâtiments, des projets agricoles, des enclos pour animaux, déracinant des arbres, détruisant et sabotant des cultures et contrôlant les sources d'eau, alors que la confiscation sommaire des terres palestiniennes en Cisjordanie a doublé en 2023 par rapport à l'année précédente.



Les forces de l'occupation et les gangs de colons ont confisqué plus de 50524 dunams sous divers titres, notamment la déclaration de réserves naturelles, les ordres d'expropriation et les ordres de saisie, contre environ 26508 l'année précédente.

Le terrorisme des colons a conduit au déplacement de 25 communautés bédouines palestiniennes, dont 22 ont été déportées après la guerre (israélienne) contre la bande de Gaza.

« Ces communautés se composent de 266 familles, composées de 1517 personnes qui ont été déplacées de leurs lieux de résidence vers d'autres localités, dont la plupart à l'est de Ramallah dans les contreforts de l'est en particulier et dans la vallée du Jourdain », a-t-il été déclaré.

Le nombre de colons dans les colonies de Cisjordanie, y compris Jérusalem, a atteint un total de 730330, répartis entre 180 colonies et 194 avant-postes coloniaux, dont 93 sont des avant-postes pastoraux.



« Sur l'ensemble de l'année 2023, 18 nouveaux avant-postes de colonies ont été établis, dont 8 peu après le 7 octobre et 14 ont pris la forme d'avant-postes pastoraux dans les gouvernorats de Jéricho, Tubas, Salfit, Ramallah et Naplouse. Quatre d'entre eux ont pris la forme d'un avant-poste résidentiel, établi par des colons sur les terres des villages des gouvernorats de Naplouse, Jéricho et Tulkarem », a ajouté une source crédible.

L'armée israélienne et les colons ont déracinés ou détruits environ 18800 arbres, dont la plupart étaient des oliviers.



Le mur de séparation de l'apartheid : une autre forme d'annexion des terres

Au cours de l'été 2002, Israël a commencé la construction du mur de séparation contre l'apartheid dans le territoire palestinien occupé. Bien qu'Israël a prétendu ériger le mur à des fins de sécurité, il fait en fait partie intégrante de l'infrastructure allouée aux colonies de peuplement. Le mur de séparation entoure et assiège la Cisjordanie, abritant la plupart des colonies israéliennes et des colons qui y résident du côté israélien. En même temps, il s'empare de vastes zones de notre terre pour s'assurer qu'Israël

étendra ces colonies à l'avenir.

Ce faisant, le mur nous isole de nos moyens de subsistance, empêche notre peuple d'accéder aux établissements d'enseignement et aux centres de protection sociale, et nous prive de l'accès à nos ressources naturelles, en particulier à l'eau. Israël a achevé la majeure partie du mur de séparation, ne laissant que de petites sections qui ont été suspendues en raison des poursuites intentées par les citoyens contre sa construction devant les tribunaux israéliens. En comptant les terres sous le contrôle des colonies israéliennes à l'est et dans la vallée du Jourdain, les Palestiniens n'ont pas plus que 54 % de la Cisjordanie.

Étant donné que le tracé du mur de séparation de l'apartheid entoure les colonies illégales existantes et les zones où elles seront étendues, il est clair qu'Israël vise à s'emparer des terres palestiniennes par la construction du mur, ce qui ne constitue pas une mesure de sécurité. En effet, le mur n'isole pas l'État d'Israël de notre territoire, mais plutôt les citoyens de notre peuple les uns des autres.

En 2023, les forces de l'occupation israéliennes ont renforcé le mur d'annexion et d'apartheid sur les terres des villages de Tura, Nazlat Zeid et de la ville de Ya'bad, au sud-ouest de Jénine, en augmentant sa hauteur et en construisant de nouvelles sections, en plus d'ajouter des sections de ciment d'une hauteur de 6 mètres sur 200 mètres sur les terres de Jalameh, au nord-est de Jénine



Un nouveau mur de béton de 100 kilomètres dans le nord de la Cisjordanie occupée a été construit pour remplacer l'ancienne clôture usée. En plus d'installer des outils technologiques et des logiciels sur la plupart des murs érigés pour renforcer la sécurité, comme le prétendent les forces de l'occupation.

Le nombre de points de contrôle militaires de différents types et formes en Cisjordanie a atteint 567 au 6 octobre, dont 77 points de contrôle principaux et 490 autres points de contrôle

(monticules de terre, blocs de béton et portails en fer). Après le début de la guerre contre Gaza, ces points de contrôle ont augmenté et plus de 140 nouveaux points de contrôle et obstacles ont été ajoutés, portant le nombre total à 707.

Deuxièmement : Judaïsation de Jérusalem

Les forces de l'occupation s'efforcent de changer les repères de la ville sainte, de la judaïser par tous les moyens, de l'isoler de son extension naturelle et d'oblitérer son identité pour judaïser et isoler Jérusalem et déplacer les Palestiniens. L'année 2023 a été particulièrement lourde sur Jérusalem, ses lieux saints et ses habitants, accentuée par la prise en charge d'Itamar Ben Gvir qui assume le portefeuille de la sécurité dans le gouvernement de Benjamin Netanyahu. Depuis qu'il a assumé ce poste, les Jérusalémites ont payé et paient encore le prix de ses décisions arbitraires et de ses déclarations extrémistes.

Quelques jours après avoir pris en charge le portefeuille, Ben Gvir a pris d'assaut la mosquée Al-Aqsa lors d'une visite de 13 minutes, après quoi il a déclaré : « Avec tout le respect que je dois à la Jordanie, Israël est un état indépendant. Je suis monté sur le mont du Temple et je continuerai à y grimper et aucun état n'a de souveraineté sur Israël. »

Les provocations de Ben Gvir ne se sont pas arrêtées là, et il a ordonné que les feux d'artifice à Jérusalem soient considérés comme explosifs, prétendant qu'ils étaient utilisés illégalement contre la police.

À la suite de cette décision, beaucoup d'habitants de Jérusalem ont été arrêtés, poursuivis et inculpés pour avoir utilisé des feux d'artifice lors d'affrontements au cours desquels la police a utilisé une violence excessive sur ordre direct de Ben Gvir, ce qui a enflammé la Ville sainte tout au long de 2023.

Selon les données du gouvernorat de Jérusalem – la plus haute représentation palestinienne officielle de la ville sainte – il y a eu 41 martyrs du début de cette année à la fin novembre, et 2612 Jérusalémites, dont 308 enfants et 128 femmes, ont été arrêtés.

Selon le gouvernorat, les tribunaux israéliens de Jérusalem ont émis 143 ordres de détention administrative au cours de la même période, et 724 ordres d'éviction, dont 577 de la mosquée Al-Aqsa, qui a été prise d'assaut par 51994 extrémistes jusqu'à la fin du mois de novembre dernier, au cours de plus de 214 raids.

Les tentatives israéliennes persistantes tentent de changer le visage civilisé, historique et démographique de la ville, de sorte que les forces de l'occupation ont exploité toutes leurs capacités pour imposer de nouveaux faits sur le terrain et effacer son identité arabe et islamique, dans une tentative d'imposer la judaïsation et de diviser la mosquée Al-Aqsa temporellement et spatialement, et d'en couper une partie pour y célébrer leurs rituels talmudiques, ce qui est toujours un objectif et un rêve sionistes soutenus par toutes les institutions de l'occupation.

On a recensé 308 habitants de Jérusalem, dont des enfants, assignés à résidence et 292 démolitions ont été effectuées dans le gouvernorat de Jérusalem, dont 73 structures dont les propriétaires ont été contraints de démolir de leurs propres mains pour éviter de lourdes amendes si les bulldozers de l'occupation procédaient aux démolitions.

Dans le cadre de la démolition, les forces de l'occupation ont procédé à cinq démolitions punitives des habitations des familles des martyrs et des prisonniers qui ont mené des opérations qui ont entraîné la mort des colons, dont la première était les logis du jeune homme Uday Al-Tamimi dans le camp de réfugiés de Shuafat, et du jeune Khairi Alqam dans le quartier de Chiyah à Jérusalem.

Les démolitions punitives font partie de la punition collective appliquée à Jérusalem, par laquelle les forces de l'occupation cherchent à dissuader les habitants de Jérusalem et à les décourager de toute action qui violerait la « souveraineté israélienne » sur la ville.

Toujours dans le cadre de la punition collective, les forces de l'occupation ont lancé plusieurs campagnes au cours de l'année contre les prisonniers de Jérusalem libérés et leurs familles, notamment la saisie de leurs comptes bancaires, des descentes dans des dizaines d'habitations et la confiscation de bijoux en or, de voitures et d'autres biens.

Au cours de ces campagnes, les forces de l'occupation ont exigé que les familles de Jérusalem versent d'importantes sommes d'argent en échange de la levée de la saisie des comptes bancaires, en application de la décision du ministre de l'Armée Yoav Galant d'imposer des sanctions financières aux prisonniers de Jérusalem et à leurs familles sous prétexte qu'ils recevaient des allocations de l'Autorité palestinienne.

Projets d'établissement

En ce qui concerne le dossier de la colonisation, le Comité de district israélien pour la planification et la construction a approuvé plusieurs projets de colonisation, notamment une nouvelle ligne de métro léger à Jérusalem, l'expansion de la colonie de Ramot en ajoutant 440 nouvelles unités de

logement et la construction du « parc national » sur une superficie de 600 dunums dans les villes d'Issawiya et d'At-Tur et appelé les « collines de Har Hatzofim ».

Le plan du parc Wadi Megali, qui sera construit sur une zone de 720 dunums entre les villes de Beit Hanina et Shu'fat (au nord de la ville), a également été approuvé pour la colonie de Pisgat Ze'ev.

D'autres projets sont actuellement en cours de mise en œuvre sur le terrain, comme l'American Street, la Tunnel Street et d'autres.

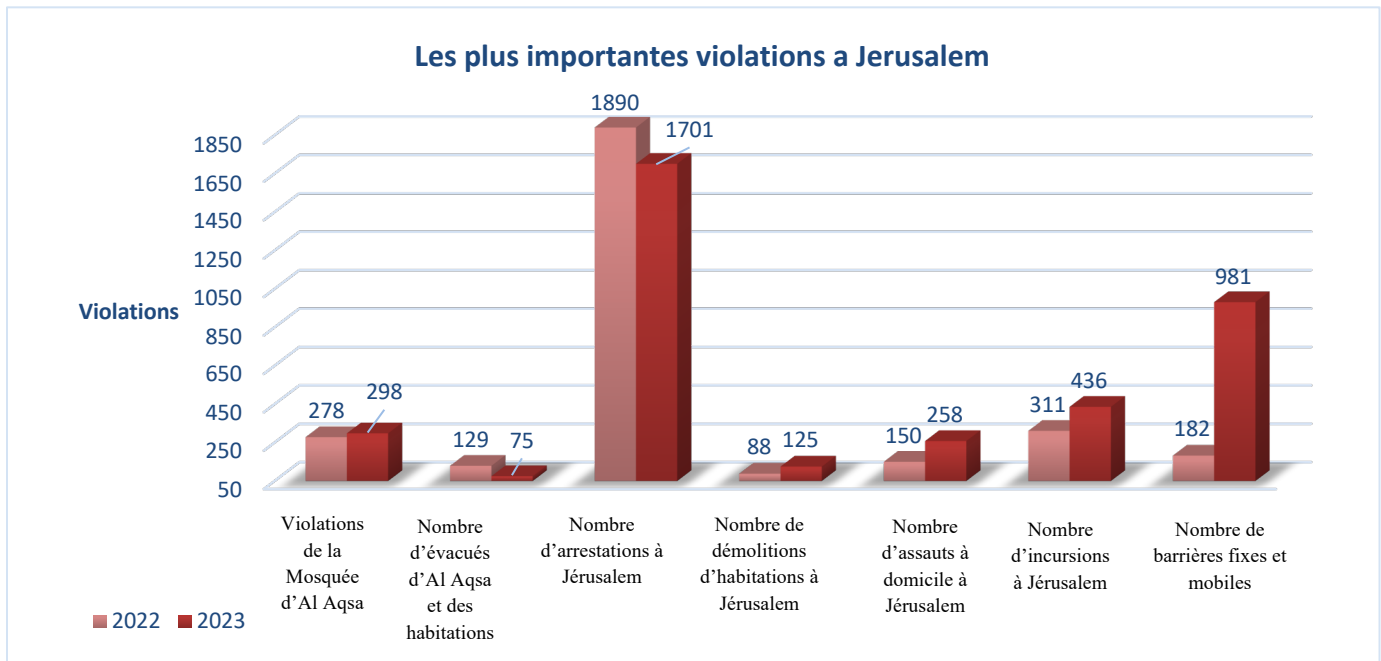
La colonisation ne s'est pas arrêtée à l'approbation des nouveaux projets, mais s'est étendue cette année pour inclure la saisie de deux maisons de Jérusalem dans la vieille ville appartenant aux familles Sublaban et Idris, et avec leur évacuation, le nombre d'avant-postes dans la vieille ville est passé à 79.

Les attaques et les provocations des colons contre les habitants de Jérusalem, leurs propriétés et leurs véhicules se sont également intensifiées, en particulier dans les quartiers où des avant-postes se sont infiltrés.

Avec le déclenchement de la guerre, les forces de l'occupation ont empêché les habitants de Jérusalem de s'asseoir sur les gradins de la porte de Damas, et les violations arbitraires contre les habitants de la ville se sont intensifiées par des fouilles humiliantes et la fouille de leurs téléphones à la recherche de photos et de vidéos liées à la guerre pour les punir.

Cibler l'éducation

Nombre de barrières fixes et mobiles.



Les plus importantes violations à Jérusalem	2023	2022
Violations de la Mosquée d'Al Aqsa	298	278
Nombre d'évacués d'Al Aqsa et des habitations	75	129
Nombre d'arrestations à Jérusalem	1701	1890
Nombre de démolitions d'habitations à Jérusalem	125	88
Nombre d'assauts à domicile à Jérusalem	258	150
Nombre d'incursions à Jérusalem	436	311
Nombre de barrières fixes et mobiles	981	182

Troisièmement : Siège et agression de la bande de Gaza

Les forces de l'occupation ont continué à boucler presque entièrement la bande de Gaza par voie terrestre, maritime et aérienne pendant plus de seize ans, ce qui a eu un impact profond sur les conditions de vie. Ce bouclage sape l'unité du territoire palestinien occupé et déchire le tissu économique et social qui s'y trouve, ce qui a amené la bande de Gaza au bord de l'effondrement et a mis 2 millions de citoyens dans une crise humanitaire catastrophique, même dans la période d'avant-guerre, suite aux violations israéliennes continues.

À l'aube du 7 octobre 2023, la résistance palestinienne dans la bande de Gaza a annoncé le début de la bataille d'Al-Aqsa, en réponse aux violations de l'occupation israélienne, en réaction au déni par Israël des résolutions internationales, en particulier celles approuvées par les accords d'Oslo I en 1993 et le second en 1995, à l'escalade continue en Cisjordanie, à l'annexion de terres palestiniennes et à la politique de colonisation. Depuis le début de 2023, lors de ses incursions dans les villes et villages, Israël a tué plus de 220 Palestiniens en Cisjordanie, à Jérusalem et à Gaza, dont environ 40 enfants et 11 femmes, selon les données du ministère palestinien de la Santé, avant le déclenchement de l'assaut d'Al-Aqsa. Dans un rapport publié en août dernier, Human Rights Watch a déclaré que « l'armée israélienne et la police des frontières tuent des enfants palestiniens sans aucune possibilité efficace de rendre des comptes », appelant les forces de l'occupation à « mettre fin à l'usage systématique et illégal de la force » mortelle contre les Palestiniens, y compris les enfants.

En ce qui concerne les prisonniers, les forces de l'occupation israélienne ont émis plus de 2 600 ordres de détention administrative (détention sommaire, sans inculpation ni procès) depuis le début de 2023, alors que le nombre de prisonniers palestiniens dans les prisons de l'occupation atteignait

environ 5200 prisonniers, dont 36 femmes et environ 170 enfants, selon les données officielles palestiniennes.

En septembre 2023, Bin Gvir a également décidé de réduire les visites de certaines familles palestiniennes à leurs enfants dans les prisons israéliennes, d'une fois par mois à une fois tous les deux mois, et avait précédemment pris des mesures de représailles contre les prisonniers, notamment en les privant de pain, de nourriture fraîche et de nombreux droits modestes qu'ils avaient obtenus dans leurs luttes, ainsi qu'en réprimant leurs manifestations, en les dispersant entre les prisons de manière continue et en pratiquant une politique de torture à leur encontre.

Toujours en août 2023, le ministre israélien de la Sécurité nationale a appelé à armer autant d'Israéliens que possible en réponse aux tirs palestiniens sur les colons en Cisjordanie.

En mars 2023, Smotrich a appelé à « l'anéantissement » de la ville palestinienne de Huwwara, à la suite d'attaques menées par des centaines de colons le 26 février 2023 contre la ville, qui ont entraîné la mort d'un Palestinien et l'incendie et la destruction de dizaines de maisons et de voitures palestiniennes.

Les attaques ont été suivies par la mort de deux Israéliens dans une fusillade sur une voiture dans laquelle ils se trouvaient près de la ville, quelques jours après que l'armée israélienne ait tué 11 Palestiniens lors d'un assaut contre la ville de Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie.

Smotrich a également déclaré à Paris le 19 février que « le peuple palestinien n'existe pas », une déclaration d'un responsable gouvernemental à caractère annihilateur qui a déclenché une vague de haine et de meurtres.

Dans le cadre de la politique du fait accompli, les incursions israéliennes dans la mosquée Al-Aqsa se sont multipliées sous le gouvernement Netanyahu, à l'instigation de ministres de droite et sous la protection de la police de l'occupation. Selon un rapport officiel palestinien, environ 41 000 colons israéliens ont pris d'assaut la mosquée Al-Aqsa du début de l'année jusqu'à la fin du mois de septembre 2023, et dans le cadre de la marche du drapeau, également connue sous le nom de « danse du drapeau » et qui est organisée pour célébrer l'occupation de la partie orientale de Jérusalem, l'occupation israélienne a voulu prétendre être la propriétaire de la terre, car la marche a fait la une des journaux les plus importants.

Confrontation avec les Palestiniens.

Malgré les avertissements d'une « explosion de la situation », Netanyahu et ses ministres ont insisté sur la marche en mai dernier, et Netanyahu a déclaré à l'époque : « Malgré les menaces, j'ai dirigé la marche », dans laquelle les participants ont scandé « Mort aux Arabes ». Pour assurer la sécurité de la marche, la police israélienne a déployé 3200 de policiers et a agressé des Palestiniens dans

le quartier de la porte de Damas et de la vieille ville, tandis que le ministre Ben Gvir a crié lors de sa participation à la danse : « Jérusalem est à nous ».

À Hébron, en Cisjordanie occupée, la mosquée Ibrahimi est également soumise à des violations israéliennes qui dessacrent le caractère sacré de la mosquée, notamment l'interdiction de l'appel à la prière, l'allumage d'une menorah sur son toit et l'organisation de fêtes bruyantes dans ses couloirs. Afin de la contrôler, les autorités de Tel-Aviv ont hissé en avril des drapeaux israéliens sur les toits et les murs de l'enceinte.

En plus du nombre croissant de colonies, et bien qu'Israël se soit engagé au moins deux fois à geler de nouvelles colonies dans les territoires palestiniens en 2023, cette période a enregistré un « record » d'activités de colonisation illégales, et le gouvernement israélien actuel a même lancé la plus grande opération de colonisation depuis au moins 2012.

En Cisjordanie, les bulldozers israéliens ne cessent de raser jour et nuit, en parallèle avec le chaos causé par les colons et l'expansion des avant-postes illégaux. Le gouvernement a des plans visant à la création de 12885 unités de colonisation en Cisjordanie. Des appels d'offres font appel pour construire 12890 unités de colonisation, portant le nombre total d'unités à plus de 14 000, selon les données du mouvement israélien La Paix maintenant.

Tout cela enflamme la situation sur le terrain, avec un bilan des violations depuis le début de 2023, de 22404 martyrs, dont 22141 martyrs depuis le 7 octobre 2023, 98% dans la bande de Gaza, dont environ 9 000 enfants et 6 450 femmes, et plus de 100 journalistes tombés selon les registres du ministère palestinien de la Santé. Le nombre de personnes disparues signalées dans la bande de Gaza a atteint plus de 7000, dont 67% d'enfants et de femmes, et environ 1900000 citoyens déplacés vers l'intérieur du territoire.

Éloignez-vous de leur lieu de résidence.

De plus, les habitants de la bande de Gaza manquent des éléments essentiels tels que le logement, la nourriture et l'eau. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a indiqué qu'au moins 40% de la population de la bande de Gaza est menacée de famine, ce qui signifie que la population de la bande de Gaza souffre d'une faim catastrophique, indiquant que la bande de Gaza est désormais considérée comme l'une des zones les plus touchées par la famine au monde.

Une grave crise d'eau et un accès limité à l'eau menacent des vies à Gaza

La bande de Gaza souffre d'une grave crise d'accès à l'eau. Dans les conditions normales, dans la période précédant le 7 octobre, la consommation moyenne d'eau par habitant dans la bande de Gaza était estimée à 82,7 litres / personne / jour. Avec le déclenchement de l'agression, la consommation moyenne estimée de la population de la bande a chuté, atteignant le seuil entre 1 et

3 litres / personne / jour seulement. L'approvisionnement en eau a diminué de 90%, et donc le pourcentage de consommation d'eau a diminué de 92 % comparé à la période avant l'agression. Il n'y a qu'un seul aqueduc alimentant les zones du sud avec environ 1100 mètres cubes par heure, tandis que les gouvernorats du nord de la bande de Gaza souffrent d'un manque total d'accès à l'eau potable.

39 % des terres agricoles touchées dans le gouvernorat du nord de Gaza

Les données indiquent que 18 % des zones agricoles de la bande de Gaza sont touchées, et les dommages directs et les plus importants ont été enregistrés dans les gouvernorats du nord de Gaza, où les dommages ont touché 39 % des zones agricoles du nord du gouvernorat de Gaza et 27 % dans le gouvernorat de Gaza.

Les données du recensement agricole de 2021 indiquent que 32 % de la superficie cultivée dans la bande de Gaza se trouve dans le gouvernorat de Khan Younis et 29 % dans le gouvernorat du nord de Gaza.

Le directeur général du Bureau d'information du gouvernement dans la bande de Gaza a estimé les pertes directes subies par la bande de Gaza à 12 milliards de dollars, sans tenir compte des pertes indirectes car elles sont difficiles à recenser. Les secteurs économiques qui ont subi des pertes importantes sont les suivants : les habitations, l'industrie, le commerce, l'agriculture et la santé, ainsi que les agences gouvernementales publiques, l'éducation, les médias, le divertissement et l'hôtellerie, les communications et Internet, les transports et l'électricité.

Habitations

En ce qui concerne les pertes causées aux habitations, en termes de démolition totale et partielle, « 305000 habitations ont été ciblées, bombardées et démolies, dont 52000 démolitions totales pour un coût de 2,34 milliards de dollars et 253000 habitations pour un coût de 5 milliards de dollars. Ainsi, l'estimation préliminaire des pertes de ce secteur est d'environ 7,4 milliards de dollars.

Usines

En ce qui concerne le secteur industriel, « les usines de toutes sortes dans la bande de Gaza ont complètement cessé de fonctionner. Les machines et les équipements nécessaires au processus de production sont arrêtés, ce qui a provoqué une crise industrielle et une grave pénurie sur le marché local et l'incapacité de couvrir les besoins des citoyens ».

Il a ajouté que l'estimation préliminaire des pertes pour ce secteur est d'environ 450 millions de dollars.

Commerce

Quant au secteur commercial, il a expliqué que ce secteur comprend les marchés, les magasins, les restaurants, les hôtels, les négoce et autres établissements commerciaux, et que tout cela s'est arrêté. L'estimation initiale des pertes pour ce secteur est de 650 millions de dollars.

Secteur gouvernemental

Les pertes du secteur public ont été estimées à environ 330 millions de dollars, y compris la suspension du travail de tous les ministères, des agences gouvernementales et du secteur public en général, ce qui a conduit à l'arrêt des services des intérêts des citoyens et des rendements économiques.

Agriculture

En ce qui concerne l'agriculture, la perturbation de ce secteur a eu un impact négatif sur le mouvement économique du pays, y compris la vente, l'achat et l'élevage, en particulier dans le secteur de l'élevage et de la pêche, et l'estimation préliminaire des pertes de ce secteur est de 420 millions de dollars.

Le Bureau central palestinien des statistiques (PCBS) a déclaré dans un rapport du 28 novembre que les pertes quotidiennes directes de la production agricole sont estimées à 1,6 million de dollars.

Santé

En ce qui concerne les pertes du secteur de la santé, le ralentissement est subi dans les hôpitaux, les centres de soins primaires, les centres de radiologie, les médicaments, les pharmacies et les opérations chirurgicales dans les secteurs privé et public. L'estimation initiale des pertes est d'environ 230 millions de dollars.

Éducation

Les pertes du secteur de l'éducation (écoles et universités) sont très importantes en raison des sabotages, des bombardements et des destructions généralisées qui s'y déroulent. L'estimation initiale des pertes de ce secteur est d'environ 740 millions de dollars.

Médias

Quant aux pertes du secteur des médias, qui comprend les sièges de diverses institutions médiatiques telles que les chaînes satellites, les radios, les agences de presse et divers centres de formation aux médias, et les équipements qu'ils contiennent, les pertes ont été estimées à environ 160 millions de dollars.

Divertissements et hôtels

La machine de guerre israélienne a causé d'importantes destructions dans le secteur du divertissement et de l'hôtellerie, qui comprend les parcs, les hôtels, les parcs d'attractions, les foires, les jeux électroniques, les téléviseurs, tout ce qui concerne les jouets pour enfants, et tous les effets personnels des hôtels.

L'estimation initiale des pertes du secteur est d'environ 400 millions de dollars.

Internet

Les pertes du secteur des télécommunications et de l'Internet sont lourdes et s'élevaient à environ 600 millions de dollars, car « l'interruption des communications et de l'Internet a eu un impact négatif sur l'isolement de la bande de Gaza du monde extérieur, ce qui a causé de nombreuses pertes ayant une dimension économique, qu'elles soient liées à la distance des marchés financiers, au commerce électronique etc. ».

Secteur des transports et des communications

En ce qui concerne le secteur des transports et des communications, qui comprend les voitures, les véhicules divers, les camions, les marchés et les salles d'exposition de voitures et de bateaux de loisir, le sabotage des rues et des carrefours et la perturbation de la circulation en général, ont causé de forts dommages aux transports et aux communications en général. L'achat et la vente dans ce secteur ont été fortement touchés. L'estimation préliminaire des pertes est d'environ 480 millions de dollars.

Secteur de l'électricité

Enfin, les pertes du secteur de l'électricité, qui comprend les réseaux électriques, les câbles, les poteaux en fer et en bois, les outils, la production d'électricité, la distribution d'électricité et autres fonctions liées à l'électricité, sont estimées à environ 120 millions de dollars.

Les pertes indirectes n'ont pas été estimées car l'agression israélienne est toujours en cours et les équipes gouvernementales n'ont pu effectuer que 3 % des opérations de recensement.

Bouleversement complet de l'économie

L'Institut palestinien de recherche sur la politique économique (MAS) a déclaré dans un rapport du 26 novembre qu'Israël avait perturbé l'ensemble de l'économie de Gaza « dans un avenir prévisible ».

À la date du rapport, Israël avait complètement détruit 23 % des bâtiments de Gaza et 27 % partiellement.

Le rapport ajoute que les secteurs de l'électricité, de l'eau, de l'assainissement, des communications et des transports ont été gravement dévastés, et que les installations de services

publics et environ 580 installations industrielles ont été détruites, que de vastes zones de terres agricoles ont été endommagées et que les stocks alimentaires du secteur ont été complètement épuisés.

Le coût des besoins pour une « réponse d'urgence » à la situation difficile à Gaza jusqu'à la fin de 2024, selon les estimations de l'ONU, s'élève à 7 milliards de dollars.

Quatrièmement : Crimes de l'occupation dans la vallée du Jourdain, zone C et dans l'enceinte du mur

L'occupation israélienne cible de nombreuses façons la vallée du Jourdain palestinien, afin d'annexer des terres dépourvues de résidents palestiniens, et des communautés bédouines en particulier. Ces terres constituent le protecteur naturel de la vallée du Jourdain, car la vallée du Jourdain et le nord de la mer Morte sont considérés comme la plus grande réserve de terres pour le développement en Cisjordanie. Le gouvernement de l'occupation a annoncé à plusieurs reprises son intention d'annexer la vallée du Jourdain palestinien, qui constitue environ un tiers de la superficie de la Cisjordanie. Si cette tendance se produit, il n'y a aucune possibilité d'établir un état palestinien. Afin d'atteindre son objectif, les forces de l'occupation poursuivent leur politique de confiscation de terres, de plantation de nouveaux avant-postes, de construction de dizaines de routes et de fermeture de centaines de dunums sous prétexte d'utilisation militaire. Les forces de l'occupation continuent également à confisquer les ressources naturelles, en particulier les réserves d'eau, et déclare des milliers de dunums comme zones de réserve naturelle.

L'augmentation de la violence des colons vient renforcer le contrôle sur ces zones et s'inscrit dans le cadre du processus d'empiètement colonial sur les terres restantes des Palestiniens assiégés par les colonies, les avant-postes coloniaux et les soi-disant fermes pastorales, qui sont devenus un outil de contrôle par les organisations colonialistes terroristes sur le territoire.

Les forces de l'occupation ont remis onze avis à la communauté d'Abu Nuwar pour la démolition d'installations résidentielles et agricoles, qui sont encerclées de colonies sur leurs quatre côtés : « Ma'ale Adumim » au nord, « Kedar 1 » au sud et « Kedar 2 » à l'est, ainsi qu'un camp pour l'armée de l'occupation, expliquant que de telles notifications ont été répétées à Masafer Yatta, dans le nord de la vallée du Jourdain et dans l'aire de Jéricho tout au long de 2022 aux mains du gouvernement Netanyahu-Smotrich-Ben Gvir, et elles indiquent très clairement les dangers auxquels sont confrontées les zones classées « C » en Cisjordanie.

Plus d'un demi-million de colons vivent dans la région, répartis dans plus de 175 colonies, plus de 200 avant-postes coloniaux et fermes pastorales.

Selon les plans de construction structurels, les colonies occupent 4,5% de la superficie, tandis que les avant-postes coloniaux et les fermes dites pastorales couvrent les zones les plus importantes. D'autre part, plus de 350000 citoyens palestiniens vivent dans cette zone, dans plus de 530 villages sur un quart de sa superficie, répartis comme suit à partir de cette zone étroite : 5% pour la

construction et le logement et environ 35% pour l'agriculture et le pâturage. Les terres dites « domaniales », les terres visées par le règlement, ont une superficie d'environ 60 % de la superficie totale.

Le gouvernement israélien considère la zone C comme un espace vital pour la colonisation et la sécurité juives, et comme un argument de force dans les négociations, à l'avenir, tandis que les Palestiniens considèrent la zone C comme un espace vital indispensable à la création d'un État palestinien contigu et viable, une partie majeure et vitale de l'État palestinien.

La femme de la vallée du Jourdain souffre de nombreuses violations, dont la plus importante est l'absence de stabilité et de paix en raison des notifications continuelles, des démolitions de tentes et des tentatives de déplacement forcé.

Elle souffre également d'un état d'anxiété constant pour son mari et ses enfants lorsqu'ils partent au pâturage, craignant les attaques des soldats et des colons. Une autre double préoccupation pour ses enfants en route pour l'école, et de la situation difficile et exceptionnelle que vivent les femmes dans de nombreuses régions de la vallée du Jourdain en raison des expulsions répétées sous prétexte d'entraînements militaires. Ces conditions psychologiques et l'instabilité constante leur font vivre de grandes difficultés.

Cinquièmement : L'impact des violations israéliennes sur la situation économique

➤ La valeur ajoutée de toutes les activités économiques, en particulier l'activité de construction, a diminué de 12 % sur une base annuelle.

L'année 2023 écoulée a été la plus difficile pour les territoires palestiniens, en particulier le dernier trimestre de celle-ci, car la valeur des pertes de la Palestine lors de l'agression israélienne en cours (octobre - décembre 2023) a été estimée à environ deux milliards et 300 mille dollars, en raison d'un arrêt presque complet de la production de la bande de Gaza et de ses répercussions sur la Cisjordanie, équivalent à environ 25 millions de dollars par jour, à l'exclusion des pertes directes de biens et d'actifs, selon les déclarations du ministère de l'Économie nationale. La valeur ajoutée de toutes les activités économiques en Palestine a diminué au cours du quatrième trimestre 2023 par rapport au même trimestre 2022.

L'activité de construction a enregistré la plus forte baisse de 39 % (27 % en Cisjordanie, 96 % dans la bande de Gaza), suivie de l'agriculture de 38 % (12 % en Cisjordanie, 93 % dans la bande de Gaza), de l'activité des services de 33 % (21 % en Cisjordanie et 77 % dans la bande de Gaza) et de l'activité manufacturière de 28 % (24 % en Cisjordanie et 92 % dans la bande de Gaza).

En conséquence, les activités économiques en Palestine ont diminué en 2023 par rapport à 2022, où l'activité de construction a enregistré la plus forte baisse de 12 %, suivie des activités agricoles et industrielles de 8 % et de l'activité des services de 6 %..

➤ **80 000 installations en Cisjordanie ont été endommagées par les répercussions de l'agression israélienne**

En raison des répercussions de l'agression, environ 29 % des installations de Cisjordanie ont été touchées par la baisse ou l'arrêt de la production de 35 000 installations.

Alors que la plupart des établissements de la bande de Gaza ont cessé d'exercer leur activité économique à la suite de la destruction partielle ou totale des installations, le nombre total d'établissements qui ont cessé leur production, ou dont la production a diminué, a dépassé 80 000 établissements en Palestine.

En raison de l'agression israélienne, le PIB devrait diminuer de 6 % en 2023.

Les mesures d'agression ont également entraîné une baisse des performances d'environ 80 % des établissements économiques, tandis que 75,6 % des établissements souffrent de difficultés de circulation et de distribution des marchandises entre les gouvernorats de Cisjordanie.

➤ **Perte de trésorerie**

Le gouvernement est confronté à un blocus financier et économique qui l'a empêché de respecter ses obligations, notamment le paiement des salaires des fonctionnaires et des cotisations du secteur privé.

On estime qu'il y a plus de 651000 chômeurs en Palestine, dont 393000 dans la bande de Gaza et 258000 en Cisjordanie.

Le chômage devrait atteindre 30 % en 2023, contre 24 % en 2022, de sorte que le gouvernement fait de grands efforts pour concevoir des programmes qui permettent aux travailleurs, en particulier, de créer de petites entreprises, en particulier dans le secteur agricole.

Il convient de noter ici que le marché palestinien perd plus de 250 millions de shekels (67 millions de dollars) par mois en raison de l'incapacité des travailleurs à travailler à l'intérieur de la Palestine (48 territoires), ce qui a entraîné la perte de l'une des sources de liquidités sur le marché et une forte baisse du pouvoir d'achat.

➤ **Détournement des fonds de compensation :**

Les déductions israéliennes des recettes fiscales (compensation) en 2023 se sont élevées à 2 milliards de shekels (543 millions de dollars)

Le détournement illégal des fonds de déminage par Israël et leur extorsion politique font partie de la pression financière et économique exercée sur le peuple palestinien. Comme ce détournement a exacerbé la situation financière et économique, la capacité du gouvernement à faire face à ses obligations financières envers les secteurs public et privé a été affectée, ce qui a entraîné une baisse des performances de l'activité économique et des mouvements commerciaux dans divers gouvernorats du pays, en sus de la forte baisse de l'aide extérieure. Pour aggraver les choses, les fonds d'autorisation représentent 65 % du revenu total du

gouvernement palestinien, sans lequel il ne sera pas en mesure de payer les salaires des employés ou de faire face à ses obligations financières envers ses institutions gouvernementales.

Les 35 % restants des revenus totaux du gouvernement proviennent de deux sources : les prélèvements fiscaux locaux en Cisjordanie et les subventions étrangères avec une moyenne annuelle de 300 millions de dollars.

Sixièmement : L'impact des violations israéliennes sur les droits des travailleurs palestiniens :

Jusqu'au troisième trimestre de l'année, avant les événements du 7 octobre, qui ont fait pencher la balance, les violations israéliennes étaient regroupées en quatre axes principaux:

Premier thème : Liberté de circulation et d'accès des travailleurs palestiniens à leurs lieux de travail dans les territoires occupés



Au cours de leur voyage quotidien difficile et ardu vers leur lieu de travail, qui commence aux premières heures de l'aube (deux heures du matin), les travailleurs palestiniens sont soumis aux formes les plus odieuses d'humiliation et d'oppression aux points de contrôle permanents et mobiles et aux points de passage de l'occupation israéliens érigés le long du mur de l'apartheid, y compris des fouilles corporelles et leur exposition à des rayons nocifs et à de nombreuses autres violations et pratiques illégales aux points de contrôle et aux points de passage, accentuant l'humiliation et

l'oppression, qui ont coûté la vie à certains travailleurs qui été abattus.

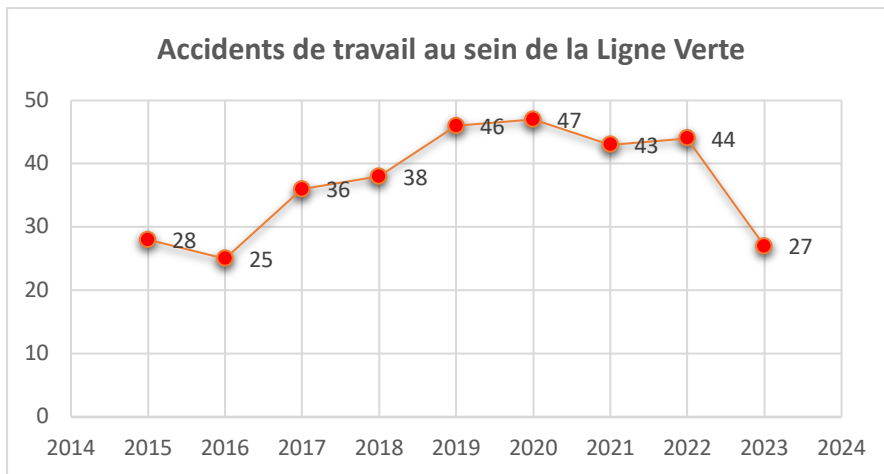
Les forces de l'occupation israéliennes ont arrêté 17 travailleurs de la ville de Beit Furik, à l'est de Naplouse, alors qu'ils tentaient de traverser l'intérieur occupé. Mohammed Ismail Nassara, un jeune travailleur de la ville de Beit Furik, a été blessé par les tirs israéliens au pied du mur de séparation, à l'ouest de la ville de Habla, au sud de Qalqilya. En outre, après les événements du 7 octobre, les forces de l'occupation israéliennes ont empêché environ 200 mille travailleurs depuis le 7 octobre d'accéder à leurs lieux de travail dans l'intérieur et les colonies occupés et ne leur ont pas accordé leurs droits.

Les forces de l'occupation israéliennes ont arrêté et déplacé plus de 16 mille travailleurs de la bande de Gaza qui travaillent légalement dans le territoire occupé en raison des événements qui ont eu lieu le 7 octobre. Après avoir suspendu leurs permis, les travailleurs sont considérés comme des travailleurs illégaux. Beaucoup d'entre eux ont été incarcérés dans des prisons reconnues pour leurs conditions d'incarcération difficiles et où la torture est conventionnellement pratiquée. Une bonne

partie d'entre eux a été déportée en Cisjordanie, où ils sont abandonnés sans abri et sans moyen de subsistance.

Les forces de l'occupation ont annulé les permis des travailleurs de Gaza, qui étaient au nombre de 18500 et les considèrent comme des travailleurs illégaux à partir du 7 octobre. Selon la décision du Conseil des ministres israélien, Israël a rompu tous les liens avec Gaza et il n'y aura plus de travailleurs de Gaza en Israël à l'avenir.

Deuxième thème : L'environnement et les lieux de travail israéliens sont dangereux pour les travailleurs palestiniens



Israël occupe une position mondiale avancée dans le classement du nombre d'accidents et de blessures au travail dans le secteur de la construction, en raison de la négligence des exigences en matière de santé et de sécurité au travail dans son environnement de travail, et que la grande majorité des décès et des accidents du

travail survenus concernent toujours des travailleurs palestiniens. En 2023, 27 décès ont été suivis contre les travailleurs palestiniens et des dizaines d'autres blessés .

Dans plus d'un rapport annuel publié les années précédentes, le contrôleur du gouvernement israélien a déclaré que les politiques et procédures gouvernementales n'ont pas réussi à faire face à l'augmentation des accidents du travail mortels dans le secteur de la construction, et que le manque de recrutement d'inspecteurs du travail au ministère israélien du Travail a conduit à un manque de visites d'inspection sur le terrain dans les ateliers de construction.

Outre les points de contrôle mis en place par l'armée de l'occupation israélienne entre les villages et les villes palestiniens qui limitent la circulation des travailleurs et leur accès à leurs lieux de travail à l'heure, obligeant le travailleur palestinien à se lever tôt à **(2h00)** du matin, puis à emprunter d'autres routes pour atteindre son lieu de travail, ce qui lui coûte du temps, des efforts et un tarif de transport plus élevé, car la durée d'une journée de travail dépasse plus de **(15) heures**, Ce temps est perdu et affecte négativement la santé et la sécurité au travail du travailleur palestinien, ainsi que son éloignement pendant de longues heures de ses enfants et de sa famille, ce qui a conduit la plupart des travailleurs palestiniens à dormir dans des ateliers et des travaux de construction dans des conditions très difficiles, et les employeurs israéliens n'ont pas fourni de logements sains et décents aux travailleurs palestiniens.

Les employeurs israéliens évitent de donner aux travailleurs tous leurs droits sociaux tels que les congés annuels, les congés de maladie, les indemnités de loisirs, les indemnités de vacances, les indemnités vestimentaires, les indemnités de voyage et autres pendant leur période de service et de l'indemnité de fin de service (honoraires) après leur licenciement ou la fin de la période de travail. En plus de manipuler les fiches de salaire des travailleurs palestiniens, et de manquer d'enregistrer les jours ouvrables réels et complets dans la fiche de salaire (Al-Talush), le travailleur palestinien et les membres de sa famille se retrouvent privés des assurances maladie. Cela fait suite au fait que l'employeur israélien enregistre un nombre de jours ouvrables inférieur à 8 jours ouvrables, et se soustrait à l'enregistrement du salaire réel des travailleurs et d'autres droits sociaux. Selon la loi israélienne du travail, qui donne à l'employeur le droit de divulguer le nombre de jours ouvrables et le reste des autres droits, le travailleur palestinien n'a aucune autre ressource que de s'opposer à la manipulation, dans lequel cas il est immédiatement licencié.

- Les employeurs israéliens évitent de soigner les patients et les blessés au travail. Au lieu de les conduire à leur lieu de résidence ou au point de passage le plus proche, ils les abandonnent sur le bord de la route, pour qu'ils soient soignés dans les hôpitaux publics palestiniens. Ainsi, ils les privent de traitement aux frais de l'assurance nationale israélienne dans les hôpitaux israéliens en refusant de fournir au travailleur blessé une notification d'accident du travail, cela étant facilité par l'absence de visites périodiques des bureaux du travail israéliens dans les ateliers de construction. Ainsi, de fait, il n'y a pas de suivi périodique des procédures de sécurité et de santé au travail.

Les travailleurs palestiniens travaillant légalement à l'intérieur de la Ligne verte ne bénéficient pas de l'assurance chômage en raison de leur résidence, malgré l'imposition arbitraire par le Département israélien des paiements d'une taxe sur l'égalité, qui est une taxe complémentaire aux frais d'assurance nationale de sorte qu'elle est égale à ce que le travailleur palestinien paie avec ce que paie le travailleur israélien, mais il ne reçoit pas l'assurance obtenue par son homologue israélien, y compris l'assurance chômage.

Le travailleur, Muhammad Issa Khalil Abu Nima, de Battir, district de Bethléem, a été blessé sur son lieu de travail dans les territoires occupés. Son permis a été suspendu et bloqué par la sécurité afin qu'il ne puisse pas accéder aux hôpitaux des territoires occupés, ainsi que pour le priver de prestations d'accident et d'invalidité.

Le 22/06/2023, les forces de l'occupation ont annulé les permis de travail à l'intérieur de la Ligne verte pour les proches des familles des martyrs qui sont tombés au cours du premier semestre de 2023.

Le 20/07/2023, un employeur israélien a tué deux travailleurs palestiniens du gouvernorat de Naplouse travaillant au sein de la Ligne verte, après avoir refusé de leur payer le loyer, après qu'ils soient allés travailler pour un autre employeur, ce qui a provoqué sa colère. Il a alors commis son crime odieux après avoir tenté de les forcer à retourner travailler pour lui.

Et après les événements du 7 octobre

- 1- Depuis le 7 octobre, les forces de l'occupation israéliennes ont empêché environ 200000 travailleurs d'entrer sur leur lieu de travail dans les colonies occupées et ne leur ont pas accordé leurs droits.
- 2- Les forces de l'occupation israéliennes ont arrêté et déplacé plus de 16 mille travailleurs de la bande de Gaza qui travaillent légalement dans le territoire occupé en raison des événements du 7 octobre. Ils ont suspendu leurs permis et les ont considérés comme des travailleurs illégaux, avec beaucoup d'entre eux incarcérés dans des prisons dans des conditions difficiles et sous la torture, tandis qu'une partie d'entre eux a été déportée en Cisjordanie, où ils sont sans abri et sans moyen de subsistance.
- 3- Les forces de l'occupation ont annulé les permis des travailleurs de Gaza, qui étaient au nombre de 18500 et les considéraient comme des travailleurs illégaux à partir du 7 octobre, et selon la décision du Conseil des ministres israélien, Israël a rompu tous les liens avec Gaza et il n'y aura plus de travailleurs de Gaza en Israël à l'avenir.
- 4- Certains employeurs israéliens ont profité des événements de la guerre déclarée par le gouvernement de l'occupation israélien dans la bande de Gaza et, selon ce que certains travailleurs ont rapporté, ils ont été battus par ces employeurs, menacés de mort et extorqués en refusant de leur donner leurs salaires et de les dénoncer, ce qui a forcé les travailleurs de Gaza à chercher un abri sûr, car beaucoup d'entre eux se sont rendus aux points de passage adjacents à la Cisjordanie dans les gouvernorats de Jénine, Tulkarem, Qalqilya, Hébron et Ramallah. D'autres ont été arrêtés par les forces de l'occupation alors qu'ils tentaient d'entrer en Cisjordanie, et des opérations d'accueil ont été organisées par des institutions et des organismes officiels et communautaires pour ceux qui ont réussi à entrer dans les gouvernorats de Cisjordanie, où plusieurs abris ont été établis.
- 5- Les forces de l'occupation israéliennes ont poursuivi les travailleurs de Gaza qui sont partis pour la Cisjordanie dans leurs lieux de résidence en Cisjordanie, les ont arrêtés et maltraités, et ont mis une partie d'entre eux en prison. Leur sort demeure inconnu, tandis qu'une autre partie a été déportée dans la bande de Gaza après avoir été détenue pendant plus de trois semaines, maltraitée et torturée, dépouillée de vêtements et téléphones subtilisés, et leur argent et documents confisqués.
- 6- Les autorités israéliennes ont détenu des milliers de travailleurs de Gaza pendant des semaines dans des conditions inhumaines et dégradantes après les attaques du 7 octobre, soumettant certains à des traitements inhumains et dégradants, a déclaré Human Rights Watch dans un communiqué de presse daté du 3/1/2024. Des milliers d'autres restent piégés en Cisjordanie occupée sans permis de séjour légal et risquent d'être arrêtés.

- 7- Des détenus ont été détenus après le 7 octobre en Israël et dans des bases militaires en Cisjordanie, certains auraient été interrogés sur leurs liens ou leur connaissance des attaques, et plus de 3 000 personnes ont été libérées et transférées à Gaza le 3 novembre. Les autorités israéliennes n'ont pas rendu public le nombre de travailleurs de Gaza qui se trouvaient en Israël le 7 octobre, le nombre de personnes détenues et le nombre d'accusés de crimes ou toujours détenus. **« Les autorités israéliennes ont détenu des milliers de travailleurs en secret pendant des semaines sans inculpation et ont soumis au moins certains d'entre eux à des mauvais traitements dégradants », a déclaré Michel Randhawa, responsable des droits des réfugiés et des migrants à Human Rights Watch.**
- 8- Human Rights Watch s'est entretenu avec quatre travailleurs de Gaza que les autorités israéliennes ont arrêtés après le 7 octobre. Trois d'entre eux faisaient partie d'un petit groupe libéré en Cisjordanie avant le 3 novembre, et l'autre travailleur a été libéré le 3 novembre à Gaza.
- 9- L'un des travailleurs a tenté de se rendre en Cisjordanie après avoir appris que son permis de travail avait été révoqué et supprimé du coordinateur, l'application téléphonique où sont stockés les permis de travail. Il a déclaré avoir été arrêté à un poste de contrôle sur la route, les yeux bandés, menotté, puis transféré à la base militaire d'Ofer. Ils m'ont pris en photo... Ils m'ont battu sévèrement, et je suis resté nu pendant ce temps, ce qui était humiliant, et le pire, c'est quand les chiens m'ont attaqué, et j'avais les yeux bandés et enchaînés, et je ne savais pas si quelqu'un contrôlait les chiens ou s'ils étaient libres de m'attaquer. « J'étais terrifié », il a été interrogé et on lui a demandé d'identifier sa maison sur une carte aérienne de Gaza, ainsi que des personnes spécifiques vivant dans son quartier, puis relâché le 3 novembre au point de passage de Kerem Shalom.
- 10- Un autre travailleur a déclaré que la police israélienne de la ville de Rahat, dans le sud d'Israël, l'a arrêté, lui et d'autres travailleurs de Gaza, après les attaques du 7 octobre et les a emmenés dans une base militaire à Ofakim, en Israël, ajoutant : Ils nous ont forcés à nous dévêtir, nous ont donné des couches à porter et des combinaisons blanches fines, nous sommes restés les yeux bandés et attachés (avec des bandeaux en plastique aux mains et aux jambes) pendant 10 jours. Nous n'avons cessé de demander pourquoi nous étions détenus, mais nous n'avons reçu aucune réponse, seulement des agressions verbales et des menaces de mort. Il a été battu pendant des heures, traîné sur une zone de gravier face contre terre, puis ses mains menottées ont été attachées à un mur ou à une clôture et il a été battu à nouveau, et chaque fois que je tombais au sol, il était forcé de se lever. On le frappait à nouveau pour tomber au sol et à chaque coup et chute, les bandages en plastique qui attachaient mes mains devenaient de plus en plus serrés et douloureux, et il a passé encore quatre ou cinq jours à la base militaire d'Ofer, puis relâché pour se diriger vers la Cisjordanie.
- 11- Un autre travailleur travaillant à Rahat a déclaré qu'il avait été arrêté avec d'autres travailleurs et emmené avec eux au poste de police de Rahat le 9 octobre ou vers cette date, et alors qu'ils avaient les yeux bandés et les mains attachées derrière le dos, « les forces

israéliennes nous maudissaient constamment, menaçaient de nous tuer, nous ont détenus pendant 12 heures, sans eau et sans le droit d'utiliser les toilettes. Les forces israéliennes l'ont transféré à la base militaire d'Ofer, où il a dû avoir été interrogé sur le Hamas à Gaza le 22 octobre. Les autorités israéliennes l'ont libéré et remis aux ambulanciers paramédicaux du Croissant-Rouge, qui l'ont transporté en ambulance à l'hôpital de Ramallah pour y être soigné.

12- Un porte-parole de Tsahal a confirmé à Haaretz que deux travailleurs de Gaza souffrant de problèmes de santé sont morts dans des centres de détention, où les deux hommes ont été arrêtés après le 7 octobre, et l'un des hommes interrogés par Human Rights Watch a déclaré qu'un patient cancéreux avec lui à Ofer est décédé quelques jours plus tard.

13- Le 23 octobre, six organisations de défense des droits de l'homme en Israël ont déposé une requête urgente auprès de la Cour suprême israélienne, déclarant que les autorités israéliennes avaient refusé de fournir des informations sur le lieu de détention des travailleurs et la loi en vertu de laquelle ils étaient détenus.

14- Le 2 novembre, Gisha-Maslak et HaMoked ont déposé une deuxième requête urgente auprès de la Cour suprême israélienne, déclarant que « les détenus sont détenus sans accès à une représentation juridique », alléguant qu'ils ont été soumis à « des violences physiques et psychologiques, ainsi qu'à des conditions inhumaines ».

15- Le 2 novembre, les autorités israéliennes ont libéré 3026 travailleurs à Gaza au point de passage de Kerem Shalom.

16- Des travailleurs palestiniens libérés ont décrit, au cours d'entrevues, les violations et les conditions dégradantes en détention, ayant notamment été soumis à des décharges électriques, des mictions, des attaques de chiens et des séjours de plusieurs jours sans nourriture ni eau.

17- Le 9 novembre, le gouvernement israélien a publié un procès-verbal sur « la détention et l'expulsion des résidents illégaux [de Gaza] ». La décision stipule qu'il n'y a aucune base légale pour la présence de travailleurs de Gaza en Israël, puisque les autorités israéliennes ont révoqué leurs permis de travail, et qu'ils seront détenus en attendant leur expulsion.

18- Le 10 novembre, Israël a transféré à Gaza, au point de passage de Kerem Shalom et en coordination avec l'autorité palestinienne, un groupe de 982 travailleurs de Gaza qui avaient trouvé refuge en Cisjordanie.

19- Le 28 novembre, les autorités israéliennes ont libéré 300 travailleurs palestiniens à Gaza au point de passage de Kerem Shalom.

Troisième thème : élargissement du phénomène des courtiers de permis et leur vente au marché noir

Le phénomène des courtiers de permis s'est élargi, avec plus de ventes des permis de travail au marché noir et d'autres permettant de traverser les territoires occupés et de travailler sur le marché du travail israélien. Le travailleur palestinien est obligé d'acheter ces permis à des prix exorbitant qui peuvent dépasser 3000 shekels par mois en raison de la grande différence de salaire en faveur du marché du travail israélien. Certains employeurs israéliens eux-mêmes pratiquent le courtage et vendent des permis aux travailleurs palestiniens et sont devenus des commerçants de permis sur le marché noir sans contrôle ni responsabilité de la part d'Israël, selon les estimations de l'Organisation internationale du travail. Ces sommes que les travailleurs palestiniens sacrifient de leurs moyens de subsistance atteignent un milliard et deux cent mille shekels par an.

Suite à la limitation des permis aux quotas approuvés par le gouvernement de l'occupation de temps à autre, les travailleurs palestiniens qui ne sont pas en mesure d'obtenir un permis de travail légal sont contraints d'entrer par les brèches ou les ouvertures le long du mur de l'apartheid ou les bouches d'égoûts sous le mur, et de traverser en escaladant le mur de l'apartheid. Ils sont ainsi exposés au risque de tomber et de se blesser gravement. L'alternative réside à obtenir d'autres types de permis tels que : Besoins spéciaux, commerce, mur ou portes, permis zéro, etc.). Le nombre de ceux-ci atteint 40 mille travailleurs, car les forces de l'occupation refuse obstinément d'organiser leur travail légalement et les prive des droits sociaux les plus élémentaires qui leur sont garantis par la loi.

En outre, les travailleurs palestiniens qui travaillent ne bénéficient pas légalement de l'assurance chômage en raison de leur résidence à l'intérieur de la Ligne verte, malgré l'imposition arbitraire par le Département israélien des paiements d'une taxe sur l'égalité, qui est une taxe supplémentaire aux frais d'assurance nationale de sorte qu'elle soit égale entre ce que le travailleur palestinien paie et ce que paie le travailleur israélien, mais il ne reçoit pas l'assurance obtenue par son homologue israélien, y compris l'assurance chômage.

Quatrième thème : Détournement des fonds accumulés pour les droits sociaux des travailleurs palestiniens depuis 1970 jusqu'à aujourd'hui

Israël ne s'est pas engagé à mettre en œuvre l'Accord économique de Paris signé entre les parties palestinienne et israélienne en 1994, y compris le point de travail lié à la création de la Société palestinienne de sécurité sociale n° (19) de 2016 conformément à l'article 40 de l'Accord de Paris comme condition pour le transfert de ces fonds. Malheureusement Israël refuse toujours de divulguer la valeur réelle de l'épargne financière des travailleurs accumulée depuis 1970 et les détient jusqu'à présent sous des prétextes fragiles, s'abstenant de s'acquitter de son obligation légale de transférer ces fonds. Des cotisations financières à la Société d'assurance sont injustement retenus, défiant ainsi la communauté internationale et ses institutions juridiques, bafouant les

accords internationaux signés entre les parties palestinienne et israélienne et les lois et les conventions internationales qui garantissent ces droits.

Cependant, après les événements du 7 octobre et du dernier trimestre de l'année, l'équilibre a basculé davantage et des violations plus graves sont apparues contre les travailleurs en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et au sein de la Ligne verte, où 178000 travailleurs palestiniens qui travaillaient en Israël ont vu leur permis d'entrée suspendus depuis le 7 octobre 2023.

Malgré le fait que l'absence de travailleurs palestiniens coûte à l'économie israélienne 820 millions de dollars par jour, comme l'a annoncé la presse hébraïque, selon les conditions sécuritaires et économiques, l'occupation ne s'en soucie pas. Avec le début de la bataille d'Al-Aqsa, l'occupation a annoncé la fermeture des points de passage et des frontières entre la Cisjordanie et les 48 territoires, empêchant les travailleurs de rentrer chez eux. Beaucoup d'entre eux ont été arrêtés, maltraités, battus et tués, tandis que d'autres ont réussi à partir pour leurs villes et villages, alors que d'autres sont restés sur leur lieu de résidence dans les 48 pays, attendant leur sort.

Les forces de l'occupation et la police israéliennes ont lancé des attaques successives contre les logements des travailleurs dans les 48 territoires et, avec un groupe de colons, elles ont attaqué les travailleurs palestiniens où qu'ils se trouvent, sous prétexte qu'il s'agit de combattants de la résistance entrés depuis la bande de Gaza.

À Herzliya, un groupe de colons armés, sous la protection de policiers israéliens, a attaqué un groupe de travailleurs dans la ville, les jetant au sol, les menottant et levant les bras en guise de punition pour ce que les combattants de la résistance des Brigades Qassam ont fait à l'armée israélienne le 7 octobre .

Les forces de l'occupation israéliennes ont également exécuté un groupe de 4 travailleurs qui se rendaient dans la bande de Gaza, sous prétexte qu'ils étaient des résistants, car les soldats de l'occupation ont fabriqué une vidéo des travailleurs martyrs plaçant une arme sur le corps de l'un d'entre eux afin de dissimuler leur crime.

Des centaines de travailleurs de Gaza des 48 terres ont été abandonnés à des points de contrôle israéliens avec la Cisjordanie, après avoir été maltraités et leurs biens confisqués.

Les bouclages, les arrêts de travail et l'arrestation des travailleurs sans permis se produisaient dans toutes les batailles et confrontations entre l'occupation et la résistance, mais la répression qui a lieu dans cette guerre n'a jamais eu de pareil, car l'occupation arrête le travailleur, qu'il ait un permis de travail ou non, et le menace et l'agresse.

En plus des violations commises par les groupes de colons qui annoncent leur besoin fictif de travailleurs, et lorsque le travailleur arrive, ils le battent, volent son argent et souvent le kidnappent.

Outre le fait que les entreprises israéliennes ont émis un avertissement pour empêcher l'entrée de travailleurs arabes, cette décision extrême a laissé les travailleurs sans ressources. Soulignons ici les dommages économiques causés aux travailleurs à la suite de la cessation de leur travail

dans les 48 territoires, vu que ce grand nombre de travailleurs suspendus de leurs travaux ne seront plus en mesure de faire face à leurs besoins de subsistance et leurs obligations financières.

D'autre part, il n'y a pas d'organisme officiel ou informel travaillant pour soutenir ces travailleurs. Si la crise que traversent les travailleurs se reflète dans leurs familles et dans la société, ils les transforment de travailleurs en chômeurs sans ressources.

Septièmement : Références et sources

- Centre Roya pour le développement politique
- Organisation de libération de la Palestine - Centre Abdullah Al-Hourani.
- Institut palestinien de recherche sur les politiques économiques (MAS)
- Commission pour résister au mur et aux colonies.
- Ministère palestinien du Travail.
- Bureau central palestinien des statistiques
- Centre d'information sur la Palestine (Maat)
- Al, Réseau Jazeera



Chapitre II

Effets des colonies israéliennes sur les conditions économique, sociale et le secteur du travail dans les territoires occupés (Sud-Liban) 2023



L'OAT a reçu un rapport détaillé du Ministère Libanais du Travail, comprenant les informations de base sur la situation et les conditions du travail et des travailleurs dans les régions occupées du sud-libanais, comme suit :

- Il ne fait aucun doute que les zones les plus touchées par les violations israéliennes au cours des dernières années sont les fermes de Chebaa et les collines de Kfar Chouba, où l'occupation israélienne contrôle toujours, ce qui empêche l'exploitation de leurs terres, qui bénéficient d'avantages naturels, géographiques et hydriques.
- La superficie des fermes de Chebaa occupées est de 200 kilomètres carrés et se caractérise par la diversité de ses cultures et de ses arbres uniques, ainsi que par ses pâturages, ses pressoirs à olives et sa mélasse, ainsi que par des monuments historiques tels que des grottes, des puits et des fontaines. L'occupation israélienne empêche les propriétaires des territoires d'investir leurs propriétés et de récolter, et d'investir dans les pressoirs à olives et la mélasse. Les usines qui offrent des opportunités d'emploi sont interdites, en intimidant les résidents et les agriculteurs qui tentent de récolter leurs récoltes.
- Les attaques israéliennes répétées sur le Sud-Liban limitent la croissance économique dans la région, augmentent le taux de chômage et empêchent la construction d'usines et d'institutions, en raison de la préoccupation constante des attaques répétées. Les mines et les bombes laissées par les forces de l'occupation continuent d'être une source de préoccupation pour les agriculteurs et les travailleurs dans les zones libérées, où leur nombre est estimé à plus d'un million de bombes et de mines, réparties sur de vastes étendues de terres dans le sud du Liban, faisant des dizaines de victimes civiles, y compris des agriculteurs et des ouvriers, et perturbant le travail de milliers de personnes.

Le chômage dans les zones adjacentes à l'entité occupante représente environ 30 à 40 %, selon le travail et les activités dans chaque district, qui sont liés à la situation sécuritaire dans ces zones. Quant aux causes du chômage dans ces zones, elles sont dues à :

- Tensions sécuritaires
- Fermeture d'institutions en raison de la conjoncture économique et licenciement de travailleurs
- Des conditions de travail difficiles et indécentes
- Faibles salaires

Cela s'ajoute aux conditions de vie difficiles et au manque d'infrastructures de travail adéquates, qui affectent aussi bien les employeurs que les travailleurs. En plus de tout cela, le Liban fait l'objet d'attaques répétées après la guerre israélienne contre la bande de Gaza, qui a entraîné à ce jour environ 100 000 personnes déplacées des villages du sud, 331 martyrs et environ 1000 blessés, en plus des dégâts causés dans le secteur agricole, où plus de 800 hectares ont été complètement endommagés et perdus, plus de 340 000 bovins, dont environ 75 pour cent des agriculteurs ont complètement perdu leur source de revenus, ce qui a appelé le Premier ministre

à déclarer la région du sud sinistrée, d'autant plus que les effets de ce problème s'étendront aux années à venir.

À cela s'ajoutent les dommages causés au secteur de l'éducation, où environ 75 écoles ont été complètement fermées.



Chapitre III

Effets des colonies israéliennes

sur les conditions économiques, sociales et

le secteur du travail dans

Le Golan Arabe Syrien Occupé



Malgré les dénonciations dans les territoires arabes syriens, Israël défie avec mépris la communauté internationale, violant toutes les résolutions adoptées par les organisations internationales et leurs organes affiliés.

À la lumière des informations et des données dont nous disposons, il est possible d'aborder la situation des travailleurs, des employeurs et des citoyens dans le Golan arabe syrien occupé en 2023, et les pratiques arbitraires des forces de l'occupation israéliennes à leur rencontre, malgré les circonstances difficiles et la situation actuelle en Syrie en général, comme suit :

Premièrement : le contexte politique. La réalité de l'occupation et les perspectives du processus de paix

Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme dans le Golan arabe syrien occupé au cours de la période allant de mai 2015 à ce jour :

Les pratiques israéliennes ont toujours été qualifiées d'hostilité absolue parce qu'elles font partie d'un certain nombre de pratiques racistes arbitraires menées par les forces de l'occupation contre le peuple du Golan arabe syrien occupé depuis 1967, qui sont contraires aux lois et aux lois internationales, car elles sont considérées comme une violation flagrante des règles du droit international humanitaire, représentées dans **les quatre Conventions de Genève signées le 12 août 1949, la Charte des Nations Unies, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité, et diverses résolutions, déclarations et chartes. Les lois et conventions internationales, en particulier la Charte de l'Organisation internationale du Travail, la Déclaration de Philadelphie, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la quatrième Convention de Genève relative à la protection de la population civile dans les territoires occupés de 1949, les Conventions de La Haye de 1899 et 1907 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.**

Chaque fois, la communauté internationale a exigé qu'Israël renonce à modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut juridique du Golan syrien, qu'il cesse d'établir des colonies de peuplement et qu'il impose la citoyenneté israélienne aux citoyens du Golan arabe syrien occupé.

Deuxièmement : Pratiques israéliennes contre les travailleurs, les employeurs et les autres citoyens du Golan arabe syrien occupé :

Depuis le premier jour de l'occupation en 1967, l'entité sioniste israélienne a pratiqué une politique arbitraire d'oppression contre les travailleurs, comme c'est le cas pour tous les autres secteurs sociaux.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne dans le Golan arabe syrien occupé ont lutté contre les travailleurs travaillant dans les usines, et les travaux de construction par l'intermédiaire du chef et des membres des conseils locaux suspects nommés par ces autorités dans chaque village. Sont ciblés en particulier les travailleurs qui résistent à l'occupation, par opposition à ceux qui coopèrent avec les autorités de l'entité sioniste israélienne et ses institutions.

Cette politique répressive et agressive comprend plusieurs points, notamment :

1- Culture et éducation :

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne détruisent les monuments du Golan arabe syrien occupé afin de falsifier les faits archéologiques et historiques dans le but de dissimuler, d'effacer et de judaïser l'identité arabe du Golan occupé.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont imposé les programmes éducatifs israéliens, imposé l'enseignement en langue hébraïque et forcé les élèves à apprendre deux matières (la civilité israélienne et l'héritage druze), qui n'ont rien à voir avec l'histoire et la civilisation du peuple arabe, dans le but de rompre les liens d'appartenance à l'arabisme et à l'islam, perpétuant le sectarisme et l'oppression nationale, afin de saper le caractère national et le nationalisme du peuple du Golan et d'étendre la politique agressive d'Israël.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont délibérément nommé des enseignants qui ne sont pas qualifiés pour mettre en œuvre leur politique éducative, tout en refusant d'accepter la nomination d'enseignants qualifiés parmi les diplômés universitaires syriens hautement qualifiés.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont licencié et résilié les contrats des enseignants arabes syriens qui enseignent l'histoire et la littérature arabe afin d'attiser un sentiment national dans le cœur des étudiants, dans le but de contrôler le processus éducatif et l'impact sur l'appartenance nationale de la patrie de la Syrie.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne empêchent les habitants du Golan arabe syrien occupé d'arriver dans la mère patrie pour poursuivre leurs études universitaires et empêchent les habitants du Golan arabe syrien occupé d'obtenir leur diplôme universitaire dans la mère patrie à leur retour dans leurs villages et de pratiquer les spécialisations qu'ils ont étudié et dont ils sont titulaires d'un diplôme.

2- Communication avec la patrie :

Harcèlement de citoyens arabes syriens afin de les isoler de leur environnement arabe et de les faire appartenir à leur patrie, la Syrie, par les pratiques suivantes :

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne se livrent à diverses pratiques contre les travailleurs, les agriculteurs et les médecins et les empêchent de se rendre dans la mère patrie pour participer à des conférences syndicales et scientifiques.
- Elle empêche également les hommes et les femmes mariés du Golan occupé qui ont étudié dans leur pays d'origine de retourner dans leurs villages du Golan occupé, et empêche les femmes mariées du Golan occupé de rendre visite à leur famille dans la mère patrie.
- Procès de patriotes du Golan occupé qui s'étaient auparavant rendus dans la mère patrie sous l'accusation de « visite d'un pays ennemi ».
- Empêcher la population du Golan arabe syrien occupé de traverser vers et depuis la mère patrie par le point de passage de Quneitra grâce au plein appui de l'entité sioniste-israélienne aux bandes terroristes armées pour qu'elles continuent de contrôler le point de passage.

3- Santé :

Les cinq villages arabes occupés souffrent d'une grave pénurie de centres de santé et de cliniques et de l'absence d'un hôpital pour servir les habitants de ces villages, car toute opération, même simple, obligera le citoyen à se rendre dans les centres-villes tels que Nazareth, Safad ou Jérusalem, ce qui entraîne de lourdes dépenses, et la souffrance continue dans ce sens en raison du manque de centres de premiers secours, et de la pénurie de médecins et de cliniques spécialisées, sachant que le citoyen du Golan occupé est soumis à la taxe de la HMO et à la taxe des hôpitaux et des centres de santé. Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont mis des obstacles devant les citoyens pour ouvrir des laboratoires et des cliniques spécialisées dans le but de relier les citoyens syriens à la Palestine occupée, de les soumettre et de saper leur fermeté.

4- Prisonniers et détenus :

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne arrêtent des citoyens dans le Golan occupé sur la base d'accusations mensongères et sous divers prétextes tels que : (non-respect des instructions, refus de participer à une manifestation contre le régime en Syrie, communication d'informations à un état ennemi, contact avec des agents... etc.).
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne mènent également des expériences médicales sur les détenus arabes et négligent leur santé, et les considèrent comme des terroristes - des criminels et non des détenus, et les services de renseignement militaires israéliens pratiquent les tortures physiques et psychologiques les plus odieuses contre les prisonniers et les détenus du Golan occupé pour les forcer à de faux aveux. L'une des méthodes utilisées consiste à injecter des virus pathologiques qui peuvent tuer ou causer des maladies incurables et des infirmités permanentes, sans parler des difficultés et des obstacles imposés par les autorités de l'entité sioniste israélienne aux familles des prisonniers lorsqu'ils rendent visite à leurs enfants dans les prisons de l'ennemi israélien et loin de leurs lieux de résidence.

5. Champs de mines et stockage de déchets nucléaires dans le Golan arabe syrien occupé :

- Les forces de l'occupation israéliennes continuent de poser et de renouveler des champs de mines dans le Golan arabe syrien occupé, où leur nombre varie entre 2 et 3 millions de mines, qui ont coûté la vie à de nombreux citoyens innocents, et le nombre de victimes des mines israéliennes dans le Golan occupé a atteint 532 blessés, dont 202 martyrs et 329 handicapés permanents, pour la plupart des enfants. Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont récemment produit des mines mobiles transmises par le vent et la pluie, et une autre section est contrôlée à distance dans le but de terroriser la population arabe syrienne en la forçant à fuir ses villages et ses terres et à les laisser aux colons et aux forces de l'occupation.

- Les forces de l'entité sioniste israélienne ont enterré de grandes quantités de déchets nucléaires (environ 20 sites) dans les territoires occupés du Golan, notamment (Semi-Future - Qasr Shabib - Marj Al-Mann Pool... Elle a également miné la ligne de cessez-le-feu dans le Golan occupé avec des mines nucléaires tactiques et à neutrons, des matières

radioactives et explosives, qu'il a appelées « châteaux de David », ce qui a causé des cancers parmi la population en raison des émissions de déchets nucléaires enfouis.

- Les analyses de sol dans les villages occupés du Golan ont confirmé qu'ils contiennent une grande quantité de radiations atomiques et radioactives, qu'Israël utilise comme engrais agricoles, ce qui entraîne la fuite de ce polluant dans les eaux souterraines dans le but d'empoisonner les citoyens arabes syriens.

6- Exploitation des richesses du Golan :

- Le rendement total moyen de l'industrie israélienne dans le Golan syrien occupé équivaut à environ 8 millions de dollars, et l'agriculture est de plus d'un milliard de dollars par an, ainsi que le tourisme, où le nombre de visiteurs au Golan dépasse 2 millions de visiteurs par an dans les centres sportifs et les centres de ski des contreforts du mont Hermon, les piscines d'eau sulfureuse dans les bains syriens de Hamma, des dizaines de restaurants, d'hôtels, dont l'immense restaurant thaïlandais, l'American Crocodile Park, les hôtels Howard and Johnson, les fromageries et les laiteries du Golan à Katzrin et leurs installations. Les entreprises « Core et Tel Door » et la société « Eden Springer » pour l'eau minérale, des dizaines d'installations industrielles dédiées à des technologies de pointe, de plastique, de produits chimiques, alimentaires, cimentaires, sidérurgiques et pétroliers, de tannage, métallurgiques et militaires, en plus des presses à fruits et à olives, des centres de technologie industrielle et agricole, des usines de bois et d'eau en bouteille, des moulins, des industries du tissu et du papier, des aides à l'enseignement et à l'illustration, en plus de l'expansion des élevages de vaches et de l'élevage pour les produits laitiers et la viande, et des élevages de pommes de terre et des fruits. Tout cela a relancé le mouvement touristique vers le Golan arabe syrien occupé.

- Le ministère israélien de l'Énergie et de l'Eau exploite la crise en Syrie et reprend le processus d'exploration du pétrole, des minéraux, du gaz et des antiquités sur les terres appartenant aux citoyens syriens qui ont été expulsés de leurs villages et de leurs terres par les autorités de l'entité sioniste israélienne falsifiant les documents de propriété, considérant que la propriété de ces terres appartient aux Juifs depuis avant l'occupation, où la société (Genie Energy) pour l'énergie, qui appartient à l'ancien ministre des Infrastructures (Avi Itam), a commencé ses travaux d'exploration, et Itam a déclaré qu'Israël devait produire environ 300000 barils de pétrole par jour, et il travaillera par l'intermédiaire de sa société pour obtenir une partie de ce besoin du Golan arabe syrien occupé.

- Les autorités sionistes israéliennes se concentrent sur la mise en place d'un projet de centrales électriques en investissant l'énergie éolienne dans la mise en place et l'expansion d'un projet de terrain d'éoliennes au-dessus du Golan arabe syrien occupé.

- Lier l'économie des villages du Golan à l'économie israélienne et essayer de la rendre complètement dépendante des entreprises israéliennes.

Troisièmement : Le pourcentage des impôts et des déductions imposés aux travailleurs arabes syriens ordinaires et aux travailleurs agricoles par les forces de l'occupation et les types de ces impôts :

Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont adopté une politique fiscale que les Arabes syriens du Golan occupé ont du mal à appliquer, car elles ont imposé une taxe sur le travail aux travailleurs syriens allant de 7 à 35 % du produit journalier ou permanent du travail, tout en ne les exemptant pas du soi-disant impôt sur le revenu, qui s'élève à environ 25 % du produit net, de sorte que le taux d'imposition sur la main-d'œuvre a atteint environ 55 %, et une taxe de 30 % imposée sur les entrepreneurs, les réfrigérateurs et les salles d'exposition de pommes.

Les bénéficiaires ne servant qu'à payer l'impôt sur le revenu, les travailleurs syriens sont forcés de faire des heures supplémentaires d'au moins trois heures de travail continues, alors que leurs homologues juifs travaillent six heures et demie par jour sans subir les impôts susmentionnés, ce qui constitue une dilapidation flagrante des fonds des citoyens arabes syriens dans le Golan arabe syrien occupé. En plus, les taux d'imposition sont capricieux, car les autorités de l'entité sioniste israélienne autorisent les citoyens syriens à ouvrir des usines d'industries légères telles que des appareils électroménagers, des détergents, du savon et d'autres travaux agricoles qui sont lourdement taxés.

Les forces de l'occupation israéliennes identifient également les villages, car l'ennemi a récemment établi une ceinture réglementaire pour les villages du Golan occupé et a empêché tout citoyen de construire en dehors de cette ceinture.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne vendent également des biens immobiliers et des propriétés appartenant à l'origine à des citoyens syriens qui ont été expulsés ou déportés de leurs villages, tels que les villages de (Jubata Al-Zeit, Banias, Zaoura, Ain Feit et Wasit), promettant à ceux qui répondent à cette offre des permis de construire, des prêts et en fournissant les meilleurs services.

L'objectif principal est de créer des différences entre eux et leurs voisins, qui retournent inévitablement sur leurs terres et leurs maisons lorsque cette entité coloniale est évacuée.

Il convient de mentionner que tous les types d'impôts sont classés dans la loi fiscale générale, mais elle augmente jusqu'à 25 %, étant donné que les citoyens arabes syriens dans le Golan arabe syrien occupé, ne sont pas couverts par le service dit obligatoire pour les citoyens israéliens.

En même temps, la population du Golan occupé n'inclut pas l'aide fournie par les fonds financiers internationaux et locaux aux soi-disant Israéliens (résidents des zones frontalières), et ainsi la différence devient énorme entre le revenu du colon juif et le revenu du travailleur arabe syrien, c'est-à-dire plus de 70%, compte tenu du fait que le colon juif est exonéré d'impôts et n'effectue pas le travail qu'il fait, mais est forcé de faire le citoyen syrien dans le Golan arabe syrien occupé.

Quatrièmement : Assurance sociale, indemnités et congés de maladie accordés aux travailleurs arabes par rapport aux travailleurs israéliens :

Les autorités de l'entité sioniste israélienne refusent de payer ou de verser une indemnité d'hospitalisation aux travailleurs souffrant de blessures permanentes ou partielles, qui ont besoin

de soins, notamment en raison de leurs blessures au travail, car ils ne sont pas couverts par la loi sur l'indemnisation, et sous prétexte qu'ils reçoivent un traitement médical dans des cliniques privées par les médecins du Golan diplômés des universités syriennes.

Cinquièmement : Métiers que les travailleurs du Golan arabe syrien occupé sont autorisés à exercer :

Selon les procédures israéliennes en vigueur à l'égard des travailleurs arabes syriens, ces travailleurs étaient classés comme « travailleurs de troisième classe » après les travailleurs juifs et étrangers, et cette classification raciale permettait aux autorités de l'entité sioniste israélienne et à divers employeurs d'exploiter la main-d'œuvre (le travailleur syrien) dans les secteurs de travail israéliens que le travailleur juif ou étranger refuse ou ne peut pas effectuer, et la plupart de ces travaux sont classés par Israël comme « travaux ardues et avilissants » (un terme sioniste raciste).

Il est destiné à la minorité arabe, par exemple :

1. Travaux sidérurgiques tels que le portage, la fabrication et l'installation, en particulier dans les ateliers, les installations et les projets dangereux.
2. Excavation manuelle et coupe de roche et transport vers des endroits où les machines ne peuvent pas être utilisées.
3. Travail dans les usines de teinture, de peinture et d'huile industrielle, ainsi que dans les usines de matériaux de filature, dont la plupart provoquent des cancers.
4. Travail dans les fortifications militaires à proximité ou entourées de champs de mines, dont certains ont explosé à plusieurs reprises, causant la mort de travailleurs syriens.
5. Travailler dans la construction, en particulier dans les colonies israéliennes et les colonies, et cela inclut bien sûr divers métiers (électricité, forge, menuiserie, carrelage, peinture, etc.)
6. Travailler dans le domaine de la mécanique générale et des services de machinerie.

Sixièmement : Dans le domaine de la confiscation des terres, du vol d'eau et des restrictions à la production agricole :

La politique d'annexion et de saisie rampantes des terres et des ressources naturelles du Golan occupé et de leur exploitation au profit des occupants se poursuit, et l'exploitation par Israël des territoires occupés dans le Golan syrien a été associée à la confiscation et au vol de l'eau et à son exploitation, et la majorité des terres du Golan qui ont été exploitées par les autorités de l'entité sioniste israélienne au cours des dernières années sont des terres arables, qui étaient cultivées par des citoyens arabes syriens avant 1967.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont adopté plusieurs méthodes pour les confisquer, notamment :

- La confiscation des terres des déplacés et les considérer comme la propriété de l'État sous prétexte de l'absence de leurs propriétaires, et la confiscation des terres des communs appartenant à la population en général, par exemple, les terres des communs dans le village de Massada.

- Les terres proches de la ligne de cessez-le-feu ont été confisquées et minées.
- Confiscation de terres pour l'établissement de camps et de positions militaires et construction de routes dans des terres éloignées de la ligne de cessez-le-feu.
 - Confiscation de terres pour la construction de colonies et d'installations agricoles et industrielles.
- Clôturer un grand nombre de terrains sous prétexte de les mettre à la disposition de l'Autorité de protection de la nature (la superficie totale de ces terrains est estimée à environ 100 000 dunums).
- Les forces israéliennes ennemies continuent d'introduire leur matériel de génie dans le Golan arabe syrien occupé, près de la ligne de cessez-le-feu, en vue de niveler le sol et de le transporter en Palestine occupée et de déraciner les arbres dans la zone située entre les barbelés et la ligne de cessez-le-feu.
- En ce qui concerne les sources d'eau, la politique des autorités de l'entité sioniste israélienne continue de priver les citoyens syriens des villages occupés de bénéficier des sources d'eau disponibles dans ces villages, car elles ont détruit un grand nombre de barrages de surface et de réservoirs que les citoyens syriens avaient précédemment construits. Dans le Golan occupé, alors que les autorités sionistes israéliennes creusent de nombreux puits au profit des colonies, ce qui a entraîné une baisse du niveau des eaux souterraines.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne réduisent délibérément les prix des pommes, imposent de lourdes taxes sur leur transport et leur commercialisation, et cherchent à entraver le processus d'expédition vers la mère patrie afin de faire pression sur les agriculteurs et de leur nuire, notant que la récolte de pommes est le principal produit dans les villages du Golan syrien occupé.

Septièmement : Le nombre total de colonies israéliennes et le nombre de colonies récemment établies sur le Golan arabe syrien occupé ou élargi

La frénésie de judaïsation sioniste et les campagnes de colonisation dans les territoires arabes occupés coïncident avec les efforts déployés par l'entité sioniste israélienne depuis un certain temps pour mettre en œuvre un plan de colonisation en vertu duquel la colonisation juive dans les territoires syriens occupés sera encouragée et consacrée dans les trois prochaines années, à condition que neuf nouvelles colonies soient établies et construites en plus des 32 colonies existantes (enregistrées auprès du Ministère israélien de l'intérieur) et de l'installation de 200 familles juives chaque année dans le Golan occupé.

Des recherches sont actuellement en cours sur la manière d'augmenter le nombre de colons dans le Golan à 50 000 à court terme et d'éliminer tous les obstacles à la réalisation de cet objectif.

Il y a quatre ans, dans le cadre d'un plan visant à promouvoir la « colonisation juive » dans le Golan, les autorités de l'entité sioniste israélienne avaient annoncé le début de l'expansion des colonies sur de nouvelles terres de 80 dunums dans la région de Batiha dans le sud du Golan occupé à la jonction de la frontière jordano-syro-palestinienne, afin de construire un village touristique dans la région de Tel al-Sayadin sur la côte orientale du lac Tibériade dans la région de Kursi des territoires syriens occupés.

La campagne de colonisation sioniste injuste connaît actuellement un grand élan dans la construction, jamais vu depuis de nombreuses années, puisqu'elle a récemment enregistré une augmentation de plus de 400 % de l'achat d'appartements de colonisation sur le plateau du Golan occupé.

En conséquence, les opérations injustes de judaïsation sur les territoires occupés du Golan ont atteint les limites de l'établissement de 46 sites de colonisation, entre une colonie, le noyau d'une colonie, un site colonial des colonies de Nahal, les kibboutzim agro-industriels collectifs, les colonies coopératives Moshav et les colonies religieuses.

Les informations indiquent également que le gouvernement de l'entité sioniste israélienne a approuvé lors de l'une de ses réunions un plan de colonisation quinquennal visant à développer de vastes zones de terres agricoles inutilisées sur le plateau du Golan syrien occupé qui seront allouées aux agriculteurs juifs de la région, et que les autorités de l'entité sioniste israélienne cherchent à travers ce plan de colonisation à développer l'agriculture dans le Golan, où « 750 » nouvelles installations agricoles seront ouvertes au cours des quatre prochaines années, et les autorités de l'entité sioniste israélienne déboursent environ « 400 » millions de shekels (115 millions de dollars américains). Dans le cadre de ce plan, environ 30 000 dunums seront réhabilités pour l'agriculture à proximité des blocs de peuplement actuels dans le Golan occupé, avec l'élimination de certains champs de mines dans la zone répartie sur une superficie d'environ 10 000 dunums, et l'exploitation de cette expansion pour créer de nouvelles possibilités d'emploi pour les colons et encourager le tourisme et l'agriculture.

Le site Web a également cité le chef du Conseil des colonies du Golan (Eli Malka) qui a déclaré que ce plan leur permettra d'accueillir des centaines de nouvelles familles juives de jeunes qui formeront la deuxième génération du projet de colonisation israélien dans le Golan occupé.

Huitièmement : Taux de travail des enfants dans le Golan arabe syrien occupé

Les autorités de l'entité sioniste israélienne dans le Golan arabe syrien occupé concentrent leurs efforts sur l'utilisation du travail des enfants à deux fins principales :

- a) Des salaires bon marché pour les enfants.
- b) La séparation des enfants de leur société et la tentative de les intégrer au marché du travail bon marché lorsqu'ils sont jeunes afin de compléter le programme de judaïsation et d'intégration.

Ceci, bien sûr, est dû à un taux élevé d'abandon des écoles primaires et préparatoires, alors que le taux d'abandon de ces écoles a atteint plus de 20 %, provoquant une grande ignorance pendant des générations.

Par conséquent, le travail des enfants a été et est toujours une méthode et un moyen de l'occupation pour ignorer les générations arabes et rompre leurs liens avec la société, et donc la patrie, car il a été indiqué dans une statistique locale que le taux de criminalité parmi eux, c'est-à-dire (les enfants travailleurs), a atteint des chiffres records qui ont contribué à la diffusion de la drogue dans l'usage et le commerce, et ont travaillé à détourner la société de ses coutumes et traditions, et sont devenus une société hybride composée d'une civilisation dérivée du passé et d'une autre déformée et forgée imposée en vertu de la réalité de l'occupation et de la politique de judaïsation.

Il convient de mentionner que la loi sur les autorités sionistes israéliennes interdit le travail des enfants pour les Juifs, mais l'ignore pour les sociétés arabes en général et la société du Golan en particulier.

**Rapport du Directeur Général de l'Organisation
Arabe du Travail sur Les colonies israéliennes et
leurs effets économiques et sociaux sur les
employeurs et les travailleurs
en Palestine et dans les autres territoires arabes
occupés (Le Golan syrien et le Sud-Liban)**



**112ème Session de la Conférence Internationale du Travail
Genève (3-14 Juin 2024)**